

Les sept premières années de vie active des jeunes non diplômés : la place des mesures publiques pour l'emploi

Céline Gasquet et Valérie Roux*

En 1998, 116 000 jeunes ont quitté le système éducatif sans diplôme. Dans un contexte d'accroissement général des niveaux de formation, ces jeunes ont plus de difficulté que les autres à trouver un emploi. Un sur trois s'insère néanmoins rapidement et durablement dans un emploi. Pour les autres, le processus d'insertion s'avère plus long : il dépasse très largement les trois premières années sur le marché du travail.

Souffrant d'un manque de qualification, confrontés à la concurrence des plus diplômés ou aux réticences des employeurs, ces jeunes ont alors souvent recours aux mesures de la politique de l'emploi qui leur sont destinées. Plus de quatre jeunes non diplômés sur dix ont ainsi bénéficié d'une formation, d'un contrat en alternance, d'un contrat emploi solidarité ou d'un emploi jeune durant leurs sept premières années de vie active et pour 16 % des non diplômés cette expérience est même fortement structurante de ces premières années sur le marché du travail.

Plus que par le passé ces passages par les dispositifs publics peuvent intervenir plusieurs années après la sortie du système éducatif. Ils s'inscrivent dans des trajectoires extrêmement variées : en particulier, ils ne sont pas forcément associés à la précarité puisque plus d'un jeune non diplômé sur quatre qui en a bénéficié connaît un parcours professionnel relativement stable. Néanmoins quatre fois sur dix les mesures se combinent avec des contrats à durée déterminée ou du chômage et une fois sur dix elles apparaissent dans des trajectoires marquées par l'inactivité.

* Céline Gasquet et Valérie Roux appartenaient au Céreq au moment de la rédaction de cet article. Les auteurs remercient Alberto Lopez, Olivier Sautory et deux rapporteurs anonymes de la revue pour leurs remarques et leurs conseils.

Dans un contexte de chômage structurel important, les jeunes qui arrivent sans diplôme sur le marché du travail sont largement affectés par le chômage, la précarisation des contrats de travail et les retournements conjoncturels (Céreq, 2005). Si une insertion professionnelle rapide était envisageable pour nombre d'entre eux dans les années 1960 et 1970, elle est aujourd'hui plus difficile. Pas ou peu employables, en tout cas perçus comme tels par les entreprises, les jeunes non diplômés ont beaucoup de mal à trouver un emploi et, *a fortiori*, un emploi qualifié. De fait, les disparités entre diplômés et non diplômés sont importantes (Gasquet, 2003) et se sont même accrues ces dernières années (Givord, 2005). « Les destins des jeunes qui poursuivent des études, même courtes, mais sanctionnées par un diplôme ou un titre professionnel, et ceux qui abandonnent leur scolarité le plus tôt n'ont rien en commun et sont de plus en plus divergents » (Galland, 2000, p. 223).

Ces jeunes constituent alors l'une des cibles privilégiées des pouvoirs publics qui développent, depuis la fin des années 1970, des dispositifs conçus pour eux. En combinant allègement du coût du travail et formation, ces dispositifs sont censés faciliter leur accès au marché du travail en luttant contre la sélectivité qui y existe. Dans le cadre de la théorie du capital humain (Becker, 1964), les individus ont en effet des productivités différentes liées aux investissements en capital humain qu'ils ont effectués tout au long de leur vie. Les personnes ayant les plus faibles productivités apparentes risquent alors de ne pouvoir être embauchées si le salaire minimum imposé sur le marché est supérieur à cette productivité. Une faible productivité peut provenir d'une faible formation et / ou d'une faible expérience professionnelle. Les jeunes non diplômés cumulent les deux : ils ont donc une productivité « supposée » très faible. Elle peut également être « perçue » comme très faible par les employeurs, du seul fait des signaux qu'ils émettent, de l'image qu'ils diffusent : dans le cadre de la théorie du signal et du modèle de Spence en particulier (Spence, 1973), la formation n'a qu'une pure fonction de tri et de signalement et ne modifie pas la productivité potentielle des individus. Dans ces approches, le chômage des jeunes non diplômés est directement lié à un problème de coût du travail. Les politiques publiques d'emploi sont alors justifiées et cherchent à égaliser la productivité des individus et leur salaire, en augmentant leur formation et / ou en diminuant leur coût d'embauche par les entreprises (1).

La politique publique de l'emploi en faveur des jeunes non diplômés en France s'est donc principalement attachée à développer de telles mesures (Gasquet, 2001) mais également à maintenir les jeunes dans un milieu de travail, afin de réduire au mieux les risques d'une baisse de leur employabilité ou d'un retrait du marché du travail. Sont ainsi créés, entre autres, les contrats de qualification, le crédit formation individualisé – CFI jeune, les contrats emploi solidarité – CES, etc. À la fin des années 1990, les pouvoirs publics ont également orienté leur intervention vers une action directe sur la demande de travail avec l'instauration du programme « Nouveaux emplois – nouveaux services ».

Initialement destinés à faciliter la transition de l'école à l'emploi, ces dispositifs publics ont eu tendance à s'échelonner sur une période de plus en plus longue. Dans le même temps, la part des jeunes de 16 à 25 ans qui en bénéficient s'est accrue, passant de 5 % au milieu des années 1970 à 40 % depuis le milieu des années 1990. La politique de l'emploi est ainsi devenue une véritable composante structurelle du processus d'insertion tentant aussi bien d'atténuer les obstacles à l'entrée dans la vie active que d'éviter l'exclusion durable de l'emploi stable. Cette évolution invite à analyser la place prise par ces dispositifs publics dans les trajectoires professionnelles des jeunes. Structurées par le comportement des employeurs, ces trajectoires le seraient donc aussi par l'intervention publique et les dispositifs mis en place.

Des travaux ont déjà été conduits dans ce sens, utilisant les trois panels téléphoniques du Céreq (2) (Werquin, 1997 ; Giret et Lopez, 2005). Ils ont fourni des informations sur le poids de ces mesures pour l'emploi chez les jeunes sortis du secondaire, sur le profil des bénéficiaires, la tem-

1. Pourtant, la pertinence même de ces politiques peut être mise en doute. Les politiques de diminution du coût du travail sont remises en cause dans le cadre des derniers développements des analyses du fonctionnement du marché du travail (Perrot, 1992). Les théories des contrats implicites ou du salaire d'efficacité par exemple mettent en avant l'existence de rigidités fonctionnelles du salaire inhérentes à la relation de travail. De même les actions de formations sont remises en cause par les théories de la segmentation du marché du travail. En particulier, en mettant en évidence la nature endogène de l'éclatement du marché du travail primaire (Hanchane, 1998), ces théories montrent que même si les mesures de formation permettent d'accroître le capital humain des individus, l'existence de barrières à l'entrée du secteur primaire les empêchent d'accéder à des emplois stables et bien rémunérés.

2. De 1986 à 2000 le Céreq a procédé à trois enquêtes téléphoniques par observations répétées des mêmes personnes dans le champ des jeunes qui n'ont pas le baccalauréat général. Il s'agit d'y prendre un échantillon représentatif des jeunes issus de formation initiale pour fournir des données de cadrage quant au recours aux mesures pour les jeunes. Une première cohorte, sortie de formation initiale en 1986 a été suivie jusqu'en 1989 ; une deuxième a été interrogée entre 1989 et 1995 et la dernière a concerné les jeunes sortis en 1994 et suivis jusqu'en 2000.

poralité des mesures - très concentrées en tout début de vie active pour les cohortes de 1986 et 1989 - les évolutions d'une période à l'autre selon les orientations gouvernementales, etc.

Notre objectif est de poursuivre dans cette voie en ciblant une population plus spécifique : celle des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme (cf. encadré 1). Il ne s'agit donc pas d'évaluer les politiques d'emploi : nous ne cherchons pas à mesurer les effets nets d'un passage par une mesure sur leurs conditions d'insertion. D'importants travaux se sont développés dans

ce domaine, jusqu'aux plus récents recourant à des méthodes économétriques adaptées tentant de prendre en compte au mieux les différents biais pouvant exister et notamment les biais de sélection (Brodaty, 2002 ; Brodaty, Crépon et Fougère, 2006 ; Even et Klein, 2006).

Notre objectif consiste en revanche à étudier les trajectoires professionnelles des jeunes non diplômés en portant un regard particulier sur la place que les mesures publiques y occupent. La troisième interrogation de l'enquête Génération 1998 (cf. encadré 2) nous permet pour la pre-

Encadré 1

LES JEUNES SORTIS DE FORMATION INITIALE SANS DIPLÔME

L'étude porte sur les jeunes sortis de formation initiale en 1998 sans diplôme (sauf peut-être le brevet des collèges). On entend par là :

- les jeunes dits « sans qualification » d'après la nomenclature des niveaux de formation de 1967 (niveaux VI et V bis),
- mais aussi ceux sortis en seconde, en première ou en dernière année de CAP-BEP sans avoir obtenu le diplôme,
- et ceux sortis en classe de terminale mais sans avoir obtenu le baccalauréat.

Cette acceptation des jeunes sans diplôme, utilisée dans les travaux de la Depp (Depp, 2006), se rapproche de celle retenue au niveau international, notamment pour la définition des indicateurs de Lisbonne sur le « développement du capital humain » et correspond aux niveaux 0-2 de la Classification Internationale des Types de l'Education (CITE) regroupant les élèves sortis sans avoir achevé leurs études secondaires c'est-à-dire, en France, sans CAP, ni BEP ni baccalauréat (IGEN et IGEAN, 2005).

Les jeunes que nous étudions sont donc sans diplôme mais pas forcément sans qualification. Qui plus est,

rappelons ici que la non qualification d'un individu, appréciée au travers de son niveau de formation initiale, se distingue de la non qualification de l'emploi, appréciée au travers du salaire perçu, et de la non qualification du travail, mesurée au travers de la classification des professions et catégories sociales (Colin et Rick, 2004). Les jeunes non diplômés, avec ou sans qualification, peuvent néanmoins avoir un certain nombre d'aptitudes non observées et non observables par le statisticien mais susceptibles d'être détectées et valorisées sur le marché du travail (compétences gestionnaires, relationnelles, habileté, etc.).

Cette définition des non diplômés est par ailleurs cohérente avec les populations cibles des politiques publiques pour l'emploi mises en œuvre en France. En effet, si le manque de qualification a toujours été considéré comme une des raisons majeures des difficultés d'accès à l'emploi, la définition retenue pour identifier des personnes « peu qualifiées » est quant à elle considérablement variable, allant des jeunes sortis sans qualification jusqu'aux jeunes sortis en classe de terminale sans avoir obtenu le baccalauréat (Sédillot, 2004).

Encadré 2

L'ENQUÊTE GÉNÉRATION 98 DU CÉREQ

L'enquête *Génération 98* réalisée par le Céreq a pour objectif d'analyser les parcours sur le marché du travail des 742 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998 à tous les niveaux de formation. Un échantillon de 56 000 jeunes a fait l'objet d'une première interrogation au printemps 2001, trois ans après la fin de leurs études. Une deuxième interrogation a eu lieu au printemps 2003 puis une troisième au printemps 2005 soit sept années après la sortie du système éducatif. Ce dernier échantillon était de 16 000 individus.

Cette enquête *Génération 98* permet de rassembler :

- des données individuelles longitudinales sur les parcours professionnels décrivant les épisodes d'emploi, de chômage, de formation, etc. rencontrés (sept années reconstituées) ;

- des informations concernant les caractéristiques sociodémographiques des jeunes (formation, origine socioculturelle, modes d'habitat, origines géographiques, etc.) ;

- des informations à caractère subjectif sur le parcours professionnel (éléments de satisfaction professionnelle, perspectives d'avenir, sentiment de discrimination, etc.).

mière fois d'avoir un recul de sept années, recul indispensable lorsque l'on sait que trois ans après la sortie du système éducatif 12 % des jeunes sortis sans diplôme sont encore dans un dispositif pour l'emploi et qu'ils sont toujours 8 % cinq ans après. Appréhender l'empreinte laissée par ces mesures ne peut donc se faire sans cette temporalité.

Les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire constituent une population spécifique cumulant difficultés scolaires et sociales. Pour certains, l'entrée sur le marché du travail est très chaotique mais pour d'autres un accès rapide à des emplois stables est possible. Sortir sans diplôme ne signifie en effet pas forcément être dépourvu d'atouts, certaines de ces aptitudes pouvant être révélées et valorisées au contact du marché du travail. L'absence de diplôme ne condamne donc pas à la précarité, comme nous le montrerons dans un premier temps. Malgré tout ces jeunes ont plus que les autres recours aux politiques publiques d'emploi. Partant de ce constat, nous chercherons à savoir dans quelle mesure le passage par un dispositif contribue à modeler leurs sept premières années de vie active. Enfin, nous centrerons notre analyse sur les 47 000 jeunes sortis de l'école sans diplôme en 1998 et ayant effectivement bénéficié d'une mesure pour l'emploi.

Un accès au marché du travail très dépendant du contexte national

Il existe une insertion des jeunes « à la française » (Verdier, 1995 et 1997). Les travaux sont en effet aujourd'hui nombreux à avoir mis en évidence des fonctionnements différenciés des marchés du travail des jeunes dans les pays européens ou aux États-Unis. Une comparaison entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie a ainsi conduit Garonna et Ryan (1989) à distinguer plusieurs « systèmes nationaux de régulation de l'entrée des jeunes », reposant chacun sur des modes de relations particuliers entre les principaux acteurs concernés, à savoir les employeurs, les syndicats, l'État et les jeunes. À un extrême, on trouve la France et les États-Unis, marqués par une « exclusion sélective » des jeunes de certains segments de la structure des emplois ; les jeunes doivent acquérir une expérience professionnelle au cours d'emplois secondaires avant de pouvoir accéder aux emplois primaires occupés par les adultes. À l'opposé, il existe une « intégration réglementée » des jeunes comme en Allemagne où les débutants peuvent intégrer tous les secteurs

et tous les types d'emploi, mais débutent avec un statut d'apprenti.

Plus récemment, Couppié et Mansuy (2000, 2004) ont pour leur part montré que les pays européens se distinguent les uns des autres par la place qu'ils accordent respectivement à l'expérience et à la formation dans l'intégration des débutants dans la vie active, mais aussi par des formes d'organisation du marché du travail spécifiques. Ainsi dans certains pays, comme au Danemark, les débutants sont des travailleurs comme les autres. La formation professionnelle initiale est très développée, tout comme les relations entre les différents acteurs socioéconomiques et l'insertion des jeunes repose avant tout sur leur formation initiale. Dans d'autres pays au contraire les débutants sont largement stigmatisés. C'est notamment le cas en Italie où les conditions d'insertion des jeunes restent pendant longtemps très différentes de celles des expérimentés, les jeunes étant cantonnés dans les emplois les moins rémunérés et les moins qualifiés. Enfin, dans une troisième catégorie de pays, dont la France et le Royaume-Uni font partie, les jeunes débutants sont soumis à rude concurrence : ils sont alors plus touchés par le chômage que les autres mais ces épisodes durent moins longtemps (Attal-Toubert et Lavergne, 2006).

Au-delà des spécificités de chaque système national de régulation de l'entrée des jeunes, nombreux sont les pays où la transition de l'école à l'emploi est délicate, en particulier pour les jeunes sortis sans diplôme (Bowers, Sonnet et Bardone, 1999 ; Ryan et Buchtemann, 1996). Ils sont alors tout aussi nombreux à avoir mis en place des interventions publiques plus ou moins ciblées sur ces jeunes. Au-delà des difficultés que pose une comparaison des politiques nationales – chaque politique de l'emploi prenant « son sens uniquement dans l'interaction avec d'autres éléments du pays considéré » (Barbier, 1998, p. 394) – il est possible d'identifier plusieurs grandes catégories de politiques, dont on retrouve des combinaisons particulières dans chaque pays. Ryan (2001) propose ainsi de distinguer la politique éducative, la politique de déréglementation et les interventions sur le marché du travail. La politique éducative intervient en amont : elle vise à limiter les sorties sans diplôme, à développer la formation professionnelle notamment par apprentissage, à rapprocher l'école et l'entreprise, etc. La politique de dérégulation passe par l'instauration de salaires minima plus faibles pour les jeunes travailleurs. Celle-ci peut se faire *via* différents créneaux : par une réduction des charges, par le versement de subventions pour les employeurs dans le cadre

de contrats de travail temporaires le plus souvent ou encore par l'assouplissement de certaines règles de fonctionnement du marché du travail. Enfin, les gouvernements peuvent également agir directement sur le marché du travail en mettant en œuvre des mesures dites actives : aide à la recherche d'emploi, reprises d'étude, formation en entreprise et acquisition d'expérience professionnelle ou encore création directe d'emploi.

Shröder (2004) montre en particulier que les politiques d'emploi à mettre en œuvre diffèrent fortement selon le niveau de régulation du marché du travail et selon les liens qui existent entre le monde des entreprises et le monde éducatif. Des mesures efficaces dans certains pays seraient ainsi vouées à l'échec dans d'autres.

Trois groupes de pays se distinguent :

- les États-Unis, l'Irlande ou l'Écosse qui combinent marchés du travail très flexibles et faibles liens entre entreprises et établissements de formation. Dans ce cas, la politique de l'emploi doit être centrée sur des programmes de formation impliquant les entreprises afin de contre-carrer les carences de cette relation au niveau de l'enseignement initial. C'est effectivement le cas en Écosse.

- l'Allemagne et les Pays-Bas sont dans une situation contraire avec des marchés du travail régulés mais une vraie collaboration entre enseignement et entreprises. Dans ce cas, la politique de l'emploi la plus efficace est une politique qui se concentre sur des programmes d'acquisition d'expérience afin d'affaiblir les barrières à l'entrée dans l'entreprise.

- enfin, la France et la Suède, se trouvent, selon Shröder, dans le pire scénario pour les nouveaux entrants car elles combinent des marchés du travail réglementés et des liens distendus entreprises/école. Dans ce cas, les taux de chômage des jeunes sont élevés et la nécessité d'une politique de l'emploi large, combinant formation et acquisition d'expérience, se fait pressante. La France utilise de fait toute la gamme des politiques d'emplois tandis que la Suède a centré davantage son action sur l'acquisition d'expériences.

De fait, la part des « jeunes en risque », c'est-à-dire les jeunes au chômage ou concernés par une mesure, varie fortement d'un pays à l'autre : elle n'est que de 5 % au Pays-Bas, tandis qu'elle s'élève à 34 % en Écosse et même à 39 % en France, l'Irlande et la Suède étant dans une situation intermédiaire. Au sein de cette population de

« jeunes en risque », la part de ceux qui bénéficient d'un dispositif public est également différenciée selon les pays : faible aux Pays-Bas et en Irlande, elle dépasse 60 % en Suède ou en Écosse et se situe aux alentours de 50 % en France.

Quoi qu'il en soit, dans les pays qui recourent massivement à la politique de l'emploi, l'auteur s'interroge sur la pertinence de substituer à cette interventionnisme une réforme du système éducatif ou du marché du travail.

En 1998, 16 % des jeunes sont sortis de formation initiale sans diplôme

En France, 116 000 jeunes ont quitté le système éducatif en 1998 sans aucun diplôme, à l'exception peut-être du BEPC. Ils représentent 16 % de la *Génération 1998*. Parmi eux, 24 % sont sortis d'une classe de collège ou d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (3) et près de 60 % sont entrés dans la vie active après avoir entamé un CAP ou un BEP, par voie scolaire (36 %) ou par apprentissage (23 %). Les jeunes ayant préparé ces diplômes ont pour certains suivi la formation jusqu'en année terminale (32 %) mais ils sont presque aussi nombreux à avoir abandonné avant. Enfin, 17 % des jeunes non diplômés sont sortis d'une classe de lycée, en seconde, première ou terminale. Ils ont pour la plupart achevé leur formation entre 16 et 21 ans.

Ces sorties prématurées du système éducatif placent la France à un niveau proche de la moyenne des pays de l'OCDE. Mais les disparités sont encore fortes entre d'une part, les pays du nord de l'Europe (Suède, Norvège, Allemagne) et le Royaume-Uni qui comptent peu de sorties prématurées et, d'autre part, les pays d'Europe du Sud (Bowers, Sonnet et Bardone, 1999).

Les jeunes hommes représentent les deux-tiers des sortants non diplômés ; c'est logique lorsque l'on sait que « les filles réussissent mieux leurs études » et « mènent des études plus longues » (Rosenwald, 2006). Ainsi seules 12 % des filles ayant quitté l'école en 1998 sont sorties sans diplôme, tandis que c'est le cas de 19 % des jeunes hommes. Par ailleurs, ces jeunes non diplômés cumulent souvent les difficultés (cf. graphique I). Difficultés sociales : ils sont

3. Les SEGPA dispensent une formation adaptée à des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes mais aussi des perturbations et des difficultés sur le plan de l'efficacité intellectuelle. Elles visent en priorité l'insertion professionnelle et conjuguent pour ce faire des enseignements généraux, technologiques et professionnels.

plus souvent issus de milieux populaires et de l'immigration ; difficultés scolaires qui apparaissent souvent dès l'enseignement primaire et se traduisent par des retards en sixième plus importants ; et parfois difficultés géographiques induites par un lieu de résidence éloigné des établissements scolaires par exemple.

Mais la majorité d'entre eux invoquent la « lassitude » comme raison officielle d'arrêt des études, cette lassitude pouvant renvoyer à d'autres difficultés, familiales et sociales par exemple, plus difficiles à exprimer (IGEN et IGAEN, 2005). D'ailleurs, ils sont aussi nombreux à évoquer des raisons « autres » que celles proposées par l'enquête. Les jeunes sortis sans diplôme expliquent également leur sortie de l'école par l'obtention d'un emploi ou l'existence de contraintes financières (respectivement 26 % et 20 %), proportions identiques à celles observées chez les diplômés. En revanche les jeunes sans diplôme sont deux fois plus nombreux que les diplômés du supérieur à déclarer avoir arrêté leurs études en raison d'un refus dans une formation supérieure (11 %) et inversement, trois fois moins nombreux à avancer comme explication l'atteinte du niveau souhaité.

Un processus d'insertion non achevé au bout de trois ans de vie active

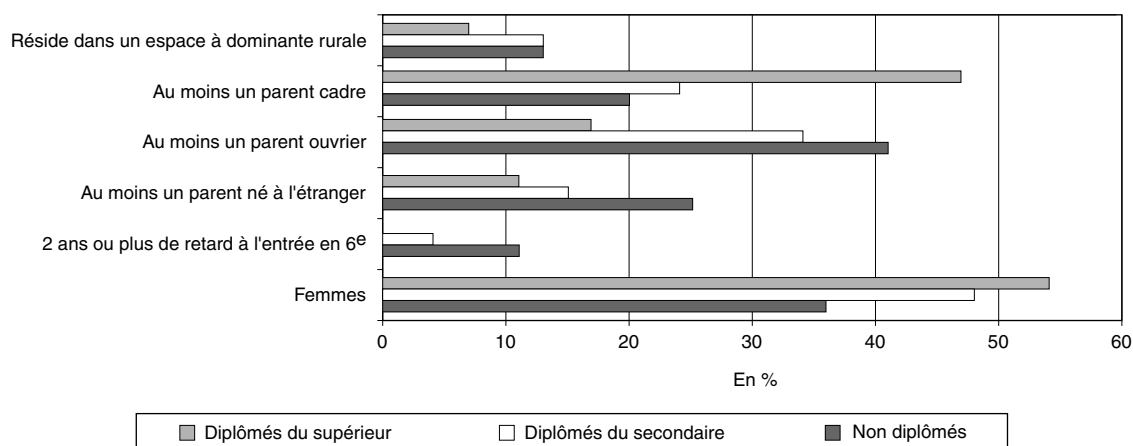
L'entrée sur le marché du travail n'est pas la même pour tous les jeunes non diplômés. Si un jeune non diplômé sur cinq est resté très éloigné de l'emploi au cours de ses trois premières

années de vie active (moins de six mois en emploi), ils sont quatre sur dix à avoir accédé rapidement à un emploi et à avoir acquis un statut stable et même un sur quatre à n'avoir jamais connu le chômage. Entre les deux, de nombreux jeunes non diplômés alternent périodes d'emploi temporaire et périodes de chômage.

C'est pour ces jeunes sortis sans diplôme que les premières années de vie active sont les plus difficiles : en mars 2001, trois ans après être sortis du système éducatif, ils sont plus de 20 % à être au chômage, soit deux fois plus que les diplômés du secondaire et quatre fois plus que les diplômés du supérieur (cf. graphique II). Par ailleurs, seulement 34 % occupent un emploi à durée indéterminée, contre la moitié des diplômés du secondaire et 71 % des diplômés du supérieur.

Mais tout n'est pas encore joué. Pour nombre de jeunes non diplômés le processus d'insertion professionnelle n'est pas terminé au bout de trois ans (Couppié, Gasquet et Lopez, 2006). Ils sont encore nombreux au chômage et inversement peu nombreux en emploi à durée indéterminée. Cible particulière de l'intervention des pouvoirs publics ils sont également nombreux à être passés par une mesure pour l'emploi et notamment par un contrat en alternance, un contrat aidé du secteur non marchand tel que le contrat emploi solidarité (CES), le contrat emploi consolidé (CEC) ou le contrat emploi jeune ou encore une formation en période de non emploi. Trois ans après leur sortie du système éducatif, ils sont encore plus de 12 % dans

Graphique I
Caractéristiques familiales et scolaires des jeunes à la sortie du système éducatif



Lecture : 36 % des jeunes sortis de l'école en 1998 sans diplôme sont des femmes.
Champ : ensemble des jeunes non diplômés (116 000), des diplômés du secondaire (336 000) et des diplômés du supérieur (289 000).
Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

une telle situation. L'étude du processus d'insertion professionnelle des jeunes non diplômés et de la place qu'y occupent les politiques publiques pour l'emploi exige alors de porter notre regard un peu plus loin.

Plus de 40 % des jeunes non diplômés ont eu accès à une mesure d'aide à l'emploi au cours de leurs sept premières années de vie active

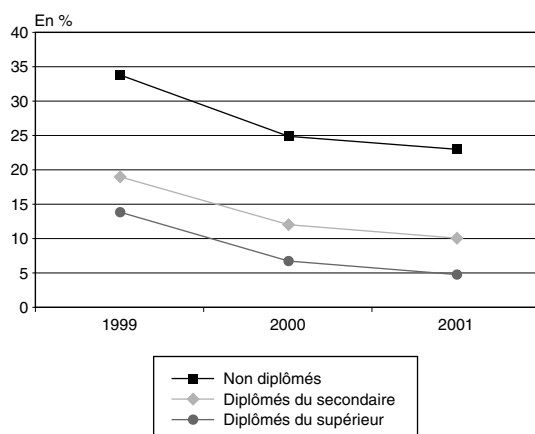
La troisième interrogation de l'enquête *Génération 1998*, réalisée en 2005, nous permet de dépasser cette arrivée sur le marché du travail et de reconstruire les sept premières années de vie active des jeunes ayant quitté l'école en 1998. Il est aujourd'hui admis que l'insertion professionnelle est un processus dynamique, plus ou moins long selon les cas, plutôt plus pour les jeunes non diplômés. Cela explique que l'on préfère souvent le terme de parcours ou de trajectoire à celui d'insertion (Rose, 1984 ; Vernières, 1997 ; Fondeur, 1999). De plus dans certains cas le moyen terme ne confirme pas le court terme (Vergnies, 1994). D'un point de vue pratique, le calendrier professionnel de l'enquête permet de connaître la situation de chaque individu mois par mois et ainsi d'appréhender les parcours des jeunes par un ensemble de situations mensuelles codées selon une nomenclature d'états exclusifs choisie en sept catégories. Ces états synthétisent la position des jeunes sur le marché du travail et le statut de l'emploi éventuel. Les sept états retenus sont

les suivants : *Emploi à durée indéterminée* (EDI, qui incluent les contrats à durée indéterminée, les fonctionnaires, les indépendants), *Emploi à durée déterminée* (EDD, qui incluent les contrats à durée déterminée, les emplois d'intérim, les emplois de saisonniers, etc.), *Emploi en contrat d'apprentissage ou de qualification*, *Emploi en contrat emploi solidarité*, *contrat emploi consolidé ou contrat emploi jeune*, *Formation hors emploi*, *Chômage*, *Inactivité* (y compris reprise d'études). Ces états ont été choisis afin de mettre en évidence la place des mesures pour l'emploi dans les trajectoires professionnelles des jeunes non diplômés (4). Ces mesures ont été séparées en trois groupes regroupant la quasi totalité des dispositifs connus par les jeunes, hors emplois aidés du secteur marchand (cf. encadré 3) : les contrats en alternance, les emplois aidés dans le secteur non marchand et les formations suivies en période de non emploi. À partir de ces informations sur les situations mensuelles, il est possible de réaliser un chronogramme montrant l'écoulement de la génération des non diplômés tout au long des sept premières années de vie active (cf. graphique III).

Si ce chronogramme gomme l'enchaînement des situations individuelles (et leur diversité), il donne une première idée de l'évolution de leurs

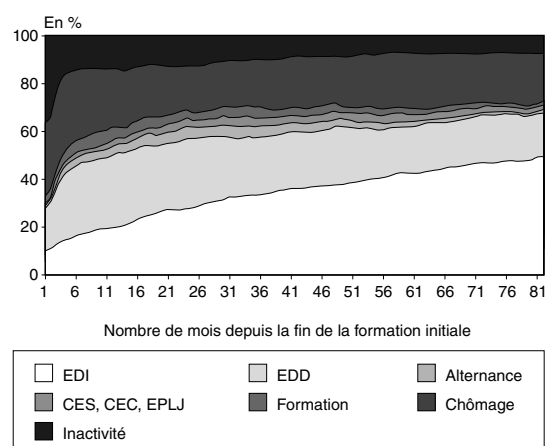
4. Nous sommes donc conscients de l'importance de cette étape, guidée par une représentation a priori du fonctionnement du marché du travail (Fénélon, Grelet et Houzel, 1997 ; Grelet, 2002).

Graphique II
Évolution du taux de chômage au cours des trois premières années de vie active



Lecture : en mars 1999 le taux de chômage des jeunes non diplômés est de 34 %.
Champ : ensemble des jeunes non diplômés (116 000), des diplômés du secondaire (336 000) et des diplômés du supérieur (289 000).
Source : enquête *Génération 1998* – Interrogation 2005, Céreq.

Graphique III
Les sept premières années de vie active des jeunes non diplômés



Lecture : 82 mois après la sortie du système éducatif 50 % des jeunes non diplômés sont en emploi à durée indéterminée (EDI) et 18 % en emploi à durée déterminée (EDD). L'axe des abscisses représente le nombre de mois écoulés depuis la sortie de formation initiale.
Champ : ensemble des jeunes non diplômés (116 000).
Source : enquête *Génération 1998* – Interrogation 2005, Céreq.

poinds au fil des mois passés sur le marché du travail. Il confirme en premier lieu le fait que le processus d'insertion des jeunes non diplômés est loin d'être achevé après trois années passées sur le marché du travail : la part des jeunes en emploi à durée indéterminée augmente constamment au cours de ces sept années. En revanche, la part totale des jeunes en emploi n'augmente que faiblement à partir de la troisième année d'activité, passant de 66 % à 72 %. La croissance de l'emploi à durée indéterminée se fait donc en partie par une stabilisation progressive d'anciens contrats temporaires, la proportion de jeunes en EDD ou en emploi aidé diminuant d'ailleurs dès la troisième année de vie active. Les mesures pour l'emploi peuvent alors apparaître comme un sas vers l'emploi ordinaire. En revanche la part de jeunes non diplômés au chômage évolue peu, autour de 30 % les deux premières années elle passe ensuite à 20 % mais ne descendra plus : on retrouve ici l'idée d'un chômage « contenu » grâce à l'existence des mesures pour l'emploi en faveur des jeunes qui évitent le risque d'une exclusion durable du marché du travail. Plus de six ans après la fin des études (5) la moitié des jeunes non diplômés

sont en emploi à durée indéterminée, 18 % sont en EDD et 5 % en contrats aidés. Au total, 73 % des jeunes non diplômés ont un emploi.

Surtout, le chronogramme met en évidence la présence des mesures pour l'emploi tout au long des sept premières années de vie active. Durant les quatre premières années, on compte entre 10 et 12 % de jeunes qui sont chaque mois dans un dispositif public ; cette proportion est encore de 8 % au cours de la cinquième année et de 6 % ensuite.

Au final, 41 % des jeunes non diplômés déclarent être passés par une mesure de la politique de l'emploi (39 % des hommes et 44 % des femmes) : 22 % ont connu une séquence de formation (6), 15 % ont signé un contrat en alternance et 11 % sont passés par un contrat aidé du secteur non marchand, CES-CEC ou emploi jeune.

5. Exactement 82 mois après la sortie du système éducatif, c'est à dire six ans et dix mois. Pour simplifier, on parlera le plus souvent de six années et demi, voire de sept années.

6. Certaines de ces formations ayant pu être dispensées pour des jeunes pris en charge par le programme TRACE (9 % des non diplômés au cours des trois premières années de vie active).

Encadré 3

LE REPÉRAGE DES MESURES POUR L'EMPLOI DANS L'ENQUÊTE GÉNÉRATION 1998

Pour repérer le passage par des mesures pour l'emploi dans l'enquête *Génération 1998* nous utilisons les déclarations des individus enquêtés. Plusieurs éléments nous invitent alors à penser que l'enquête a tendance à sous-estimer le poids de ces mesures :

- Ne sont prises en compte que les mesures identifiées par le jeune ; on peut donc supposer que certains dispositifs qui ne consistent qu'en exonérations financières pour l'employeur ne sont pas identifiés par le jeune et donc non déclarés lors de l'enquête (par exemple les contrats jeune en entreprise).
- Concernant les contrats d'apprentissage, tous les contrats signés moins d'un an après la sortie du système éducatif sont assimilés à de la formation initiale, et le jeune n'est plus considéré comme un sortant de l'année. Une grande partie des contrats en alternance fait partie de la formation initiale : ainsi parmi les 116 000 jeunes ayant quitté l'école sans diplôme en 1998 près de 40 000 ont connu à un moment ou un autre une formation en alternance (soit un tiers des jeunes non diplômés), 63 % en cours de formation initiale et 37 % sur le marché du travail, au cours de leurs sept premières années de vie active.
- Les formations suivies sont repérées de deux façons distinctes dans l'enquête. L'individu peut déclarer être en formation à telle période, information retranscrite directement dans le calendrier professionnel. Mais l'individu peut également se déclarer en période de chômage et, au cours de cette période, déclarer avoir

suivi une formation. Dans ce cas la formation n'est pas datée de façon précise, c'est la période de chômage qui l'est. La construction des trajectoires professionnelles des jeunes reposant sur une connaissance mois par mois de leur situation, cette deuxième information sur les formations n'a pu être retenue (10 % des jeunes).

- Enfin, l'enquête peut également conduire à sous-estimer les cumuls de mesure puisque si deux mesures identiques se suivent, sans interruption, nous ne sommes pas capables de les discerner et considérons qu'il n'y en a qu'une.

Au final, nous décidons de ne prendre en considération que certaines mesures, supposées parfaitement identifiées par le jeune. Sont ainsi retenus deux contrats en alternance (apprentissage et qualification), trois mesures du secteur non marchand (les contrats emploi solidarité, contrats emploi consolidé et contrats emplois jeunes) et les périodes de formation déclarées comme telles par l'enquêté dans son calendrier mensuel.

De ce fait, nous estimons que 41 % des jeunes ayant quitté l'école en 1998 sans diplôme ont bénéficié d'une mesure pour l'emploi au cours de leurs sept premières années de vie active. Si l'on y ajoute les 10 % de jeunes ayant suivi une formation durant une période de chômage, on arrive à plus de la moitié des jeunes non diplômés qui ont bénéficié d'une mesure pour l'emploi.

Les jeunes sortis de l'école sans aucun diplôme sont ainsi les plus concernés par les politiques d'emploi, devant les bacheliers (36 % ont connu une mesure pour l'emploi), les diplômés d'un CAP ou d'un BEP (29 %), les seconds cycles (23 %), les bac + 2 (20 %) et les troisièmes cycles (10 %). Pour ces jeunes la politique de l'emploi constitue donc une composante structurelle de leur processus d'insertion.

Pourtant, une comparaison avec des travaux précédents révèle la forte diminution du poids des mesures dans les trajectoires professionnelles

des jeunes. Au-delà des différences de champ et de mesures des différentes sources (cf. encadré 4), cette baisse est surtout le résultat de l'évolution des orientations de la politique de l'emploi depuis la fin des années 1980. « (Le deuxième constat est) la moindre présence, au fil du temps, des personnes de faible formation dans les mesures ciblées de la politique de l'emploi. Moindre présence relative, liée à l'élargissement des mesures à d'autres publics que les jeunes peu qualifiés ; moindre présence absolue du fait de la contraction des volumes globaux d'entrées en dispositif à partir de 1999. » (Sédillot, 2004,

Encadré 4

DE LA DIFFICULTÉ À ESTIMER LE POIDS DES MESURES POUR L'EMPLOI DANS LES TRAJECTOIRES DES JEUNES

Les mesures pour l'emploi dans l'enquête *Génération 98*

L'enquête *Génération 1998* ne permet pas de repérer l'ensemble des mesures pour l'emploi qui existent en France sur la période. En effet, sont pris en compte :

- tous les types de contrats en alternance (à condition, pour l'apprentissage, que le contrat soit signé au moins un an après la sortie du système éducatif),
- la plupart des mesures du secteur non marchand, (sur la période 1998-2005 les jeunes en CES-CEC ou emploi jeune représentent 96 % des jeunes dans une mesure de ce type),
- certaines mesures de formation,
- mais surtout aucune mesure du secteur marchand (à savoir ni le contrat initiative emploi, ni le soutien à l'emploi des jeunes en entreprise, ni les autres mesures marchandes comptant en moyenne sur la période 1998-2005 13 % des jeunes dans un emploi aidé).

Évolution de la politique de l'emploi

Selon Sédillot (2004), la tendance ces dernières années a été une diminution des mesures pour l'emploi destinées aux jeunes les moins diplômés (niveaux VI, Vbis et V). En effet :

- Si l'apprentissage s'est développé, il s'est en réalité réorienté vers les jeunes diplômés.
- Concernant les emplois aidés du secteur non marchand, on observe un moindre ciblage des dispositifs à partir de 1990, compensé dans un premier temps par une hausse des effectifs mais aboutissant à partir de 1996, avec la forte réduction des enveloppes, à une chute du nombre de jeunes les moins diplômés en CES ou CEC (ainsi d'après la Dares on comptait près de 50 000 jeunes sans qualification en CES au début des années 90 et moins de 10 000 dès 2003). Dans le même temps la création des emplois jeunes bénéficie peu à ces jeunes.

- Enfin, les formations ont elles aussi élargi leur public, consécutivement au transfert de la formation professionnelle aux Régions : entre 1980 et 1986 les jeunes sans qualification représentent près de 80 % des entrées en stages jeunes ; en 1998, date à laquelle s'achève la décentralisation, ils ne représentent plus qu'un tiers des entrées. Le nombre de jeunes chômeurs sans qualification en stage a ainsi été divisé par quatre (Bonaïti, Fleuret, Pommier et Zamora, 2006).

Cette baisse du poids des mesures pour l'emploi dans les trajectoires des jeunes non diplômés s'observe effectivement lorsque nous tentons de rapprocher nos travaux de ceux réalisés à partir des panels téléphoniques du Céreq. Ces panels ont été créés pour mieux cerner la place des mesures pour l'emploi dans les processus d'insertion. Ont ainsi été interrogés à plusieurs reprises les jeunes sortis de formation initiale aux niveaux VI à IV (hors bac général) en 1989 et ceux sortis en 1994.

Comparaison avec le panel de 1989

Dans ce panel les mesures prises en compte sont les travaux d'utilité collective (TUC), les CES, les contrats d'adaptation, les contrats de qualification, les Stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) et les stages de formation alternée. Avec cette source, la proportion de jeunes passés par l'un de ces dispositifs est estimée à 42 % après dix-huit mois sur le marché du travail (Couppié, Dieudegard, Pouch et Zilberman, 1992) et « plus de la moitié » après six ans (Werquin, 1997).

Avec l'enquête *Génération 98* nous estimons ces proportions, sur cette même population de sortants du secondaire, mais avec une méthode de collecte différente et une prise en compte des mesures pour l'emploi plus restrictive, à 18 % après dix-huit mois de vie active et à 31 % après six ans.

Comparaison avec le panel de 1994

Dans ce panel les mesures pour l'emploi prises en compte sont les contrats d'adaptation, les contrats



p. 365). De plus certaines études ont montré que s'opère en France, comme en Europe, une sélection à l'entrée des dispositifs au détriment des plus vulnérables (Nicaise, 1999).

Notre objectif est maintenant d'analyser la façon dont ces mesures pour l'emploi peuvent contribuer à structurer les trajectoires professionnelles des jeunes sans diplôme. Pour ce

faire nous tentons de mieux comprendre comment s'articulent recours aux mesures pour l'emploi et cheminements professionnels. Une typologie des trajectoires professionnelles des jeunes non diplômés au cours de leurs sept premières années de vie active a été réalisée à cet effet (cf. encadré 5). À l'issue d'une classification ascendante hiérarchique, nous retenons une partition en sept classes (cf. graphique IV).

Encadré 4 (suite)

de qualification, les contrats d'apprentissage, les CES, l'aide au premier emploi des jeunes, le dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale et le programme Préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQUE). Avec cette source, la proportion de jeunes non diplômés passés par une mesure pour l'emploi au cours des six premières années de vie active se situe « entre 75 % et 80 % » (Giret et Lopez, 2005).

Dans l'enquête *Génération 98*, 38 % de jeunes non diplômés ont eu recours à une mesure durant leurs

six premières années de vie active, soit un chiffre très en deçà de celui estimé dans l'étude mentionnée ci-dessus.

Dans les deux cas, les écarts constatés s'expliquent par d'importantes différences d'ordre méthodologique (méthodes d'enquête, champ des politiques d'emploi...) mais aussi par l'évolution des orientations de la politique de l'emploi (Sédillot, 2004). Il est cependant difficile de mesurer la part respective de ces deux effets.

Encadré 5

CONSTRUCTION D'UNE TYPOLOGIE DE PARCOURS PROFESSIONNELS

Deux typologies de parcours ont été réalisées selon la même méthodologie. Ces typologies portent sur la situation des individus sur le marché du travail appréhendée au travers d'un vecteur d'états mensuels. 82 mois sont ainsi renseignés.

La première typologie a été réalisée sur l'ensemble des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire en 1998, soit 2 113 individus dans l'enquête. Pour cette première typologie, 5 états exclusifs différents ont été choisis : emploi à durée indéterminée, emploi à durée déterminée hors contrats aidés, mesures pour l'emploi (alternance, contrats aidés non marchands, formation), chômage et inactivité. Contrairement à la typologie suivante, le choix a été fait ici de regrouper l'ensemble des mesures pour l'emploi en une seule catégorie afin de ne pas exacerber artificiellement le poids de ces mesures dans les trajectoires.

La seconde typologie a été réalisée sur une population plus réduite : celles des non diplômés bénéficiaires de la politique de l'emploi, c'est-à-dire ceux ayant eu recours à au moins un dispositif (alternance, contrats aidés non marchands ou formation) au cours de ces 6 ans et dix mois (818 individus dans l'enquête). Le vecteur d'états mensuels a dans ce cas été décliné en sept états afin de prendre en compte les différents types de mesures.

Dans les deux cas, la démarche de partitionnement a été faite en quatre étapes.

Première étape

Codage des données pour obtenir un tableau disjonctif complet.

Deuxième étape

Analyse des Correspondances Multiples (ACM) à partir de ce tableau disjonctif complet : chaque individu est ainsi caractérisé par un vecteur de composantes factorielles. Nous avons choisi de ne retenir qu'un sous-espace factoriel qui prenne en compte 90 % de l'inertie. Cela présente l'avantage d'éliminer les fluctuations aléatoires qui constituent en général l'essentiel de la variance prise en compte dans les derniers axes (Nakache et Confais, 2004). Ce lissage des données améliore la partition en produisant des classes plus homogènes et réduit la table de données à analyser. En pratique, 46 axes (sur 410) ont été retenus pour réaliser la première partition et 71 axes (sur 574) pour la seconde. Il résulte de cette étape un tableau de données quantitatives.

Troisième étape

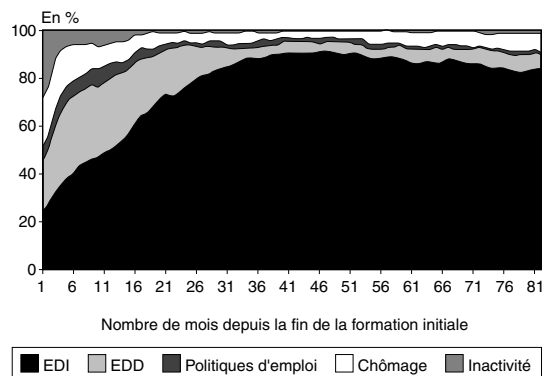
Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) des individus repérés par leurs composantes factorielles. La distance euclidienne usuelle est utilisée ainsi que le critère de Ward.

Quatrième étape

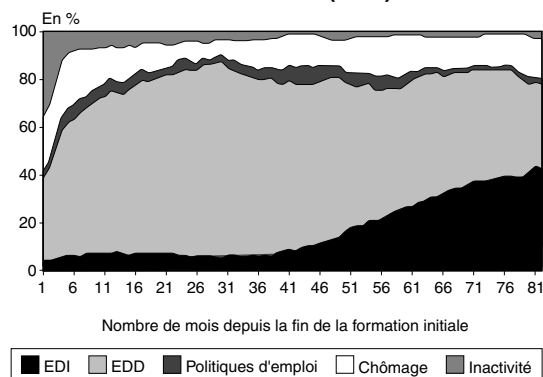
Partition en N classes à partir des résultats de cette classification. Cette partition finale issue de la CAH est ensuite consolidée par l'algorithme des « Centres mobiles » : partant des centres de gravité des classes obtenues, un certain nombre de réaffectations des observations dans les classes sont réalisées de façon à augmenter l'inertie interclasse de la partition.

Graphique IV
Typologie des sept premières années de vie active des jeunes non diplômés

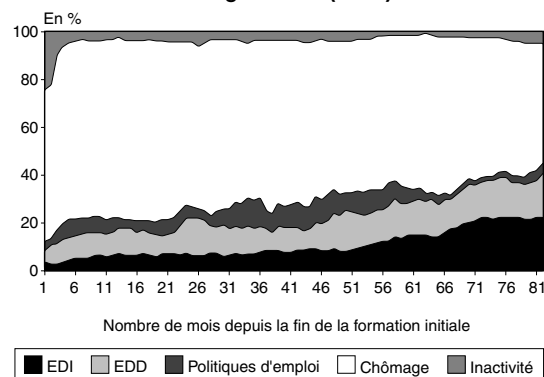
A – Classe 1 : accès rapide à l'emploi stable (32 %)



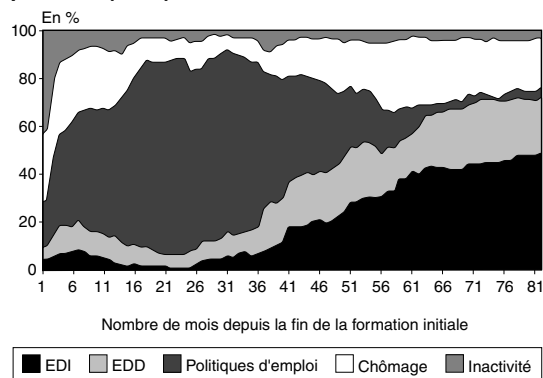
B – Classe 2 : maintien en EDD (21 %)



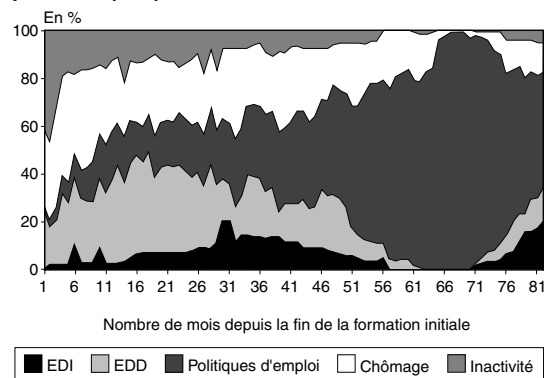
C – Classe 3 : chômage massif (18 %)



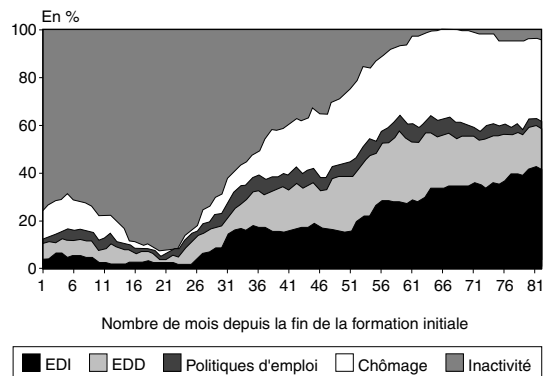
D – Classe 4 : mesures pour l'emploi en début de parcours (11 %)



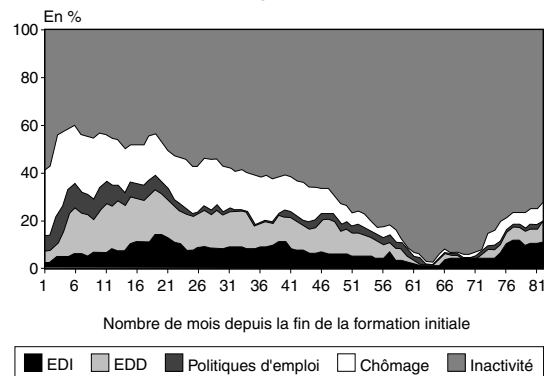
E – Classe 5 : mesures pour l'emploi en fin de parcours (5 %)



F – Classe 6 : inactivité en début de parcours (7 %)



G – Classe 7 : retrait progressif d'activité (6 %)



Lecture : EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.
 Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme (47 000).
 Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

32 % des jeunes non diplômés accèdent rapidement à un emploi stable (classe 1)

Un tiers des non diplômés connaissent une trajectoire d'accès rapide à l'emploi stable. Ils ont passé en moyenne cinq ans et demi en emploi à durée indéterminée et tous y ont passé au moins deux ans. Ils ont le plus souvent très peu connu le chômage (six mois en moyenne) et également passé peu de temps en EDD (dix mois en moyenne). Passer par une politique d'emploi n'empêche pas d'avoir un tel parcours. 16 % des jeunes ayant bénéficié d'au moins une mesure se retrouvent dans un tel schéma, même s'ils sont nettement sous-représentés. Pour ces jeunes le passage par une mesure s'est effectué tôt, à l'entrée sur le marché du travail, dans les neuf premiers mois dans la moitié des cas.

39 % des jeunes non diplômés ont des trajectoires précaires

Mais pour près de quatre jeunes sur dix c'est la précarité qui domine ces sept premières années sur le marché du travail. Les parcours de ces jeunes sont alors marqués, selon les cas, plutôt par des contrats à durée déterminée ou plutôt par le chômage.

L'enchaînement d'emplois à durée déterminée caractérise très fortement les sept premières années de vie active de 21 % des jeunes (classe 2). Ils ont passé en moyenne quatre ans et demi dans de tels contrats et au minimum deux ans. Mais les deux tiers d'entre eux ont également connu des périodes d'emplois à durée indéterminée. Le chômage a également touché le plus grand nombre puisque plus des trois quarts de ces jeunes y ont passé au moins un mois. 17 % des jeunes bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi ont expérimenté de tels cheminements, le passage par le dispositif ne s'étant pas forcément fait à l'entrée sur le marché du travail mais tout au long des sept années (seulement la moitié sont entrés dans une mesure publique dans les trente premiers mois).

Pour 18 % des jeunes ce ne sont pas les contrats à durée déterminée qui ont marqué leur trajectoire professionnelle mais le chômage (classe 3). Ils y ont passé au moins deux années et même plus de quatre ans pour la moitié d'entre eux. L'emploi stable est resté une exception même au bout de sept ans puisqu'en 2005 seulement 22 % de ces jeunes occupent un emploi à durée indéterminée. Cette trajectoire est aussi fréquente chez les jeunes bénéficiaires de dispositifs publics que chez les non bénéficiaires.

Les politiques de l'emploi marquent les parcours de 16 % des jeunes non diplômés

Pour 16 % des jeunes, le passage par une mesure pour l'emploi a largement contribué à structurer leurs sept premières années de vie active. Pour 11 %, ce passage s'est effectué très tôt après l'entrée sur le marché du travail, dans les huit premiers mois pour la moitié d'entre eux, comme une aide à la transition de l'école à l'emploi (classe 4). Plus des deux-tiers ont d'ailleurs connu un emploi à durée indéterminée après leur passage par une politique d'emploi.

Pour d'autres (5 %), le passage par une mesure s'est effectué beaucoup plus tard et ne peut plus être considéré comme une transition entre formation et marché du travail : la moitié de ces jeunes ont ainsi connu un contrat aidé ou une formation après trois années passées sur le marché du travail (classe 5).

L'inactivité est au cœur des trajectoires de 13 % des non diplômés

Comme pour le passage par des mesures pour l'emploi, ce passage par l'inactivité s'est effectué pour certains dès la sortie du système éducatif ; il a ensuite été suivi d'une entrée progressive dans la vie active (7 %) (classe 6). Ces jeunes sont restés inactifs au moins un an et trois ans en moyenne. Mais cinq ans après la fin de leurs études, ils sont quasiment tous retournés vers la vie active. Les bénéficiaires de mesures pour l'emploi sont aussi nombreux que les non bénéficiaires à avoir connu de tels cheminements.

D'autres au contraire ont connu un retrait progressif de l'activité (6 %) (classe 7). Les jeunes de ce groupe se sont progressivement retirés du marché du travail, après avoir connu essentiellement le chômage, des EDD et des mesures pour l'emploi mais également pour quelques-uns des emplois à durée indéterminée. Huit fois sur dix, il s'agit de jeunes femmes. Au final, ils ont passé au moins deux ans en inactivité et même près de cinq ans en moyenne. Les jeunes bénéficiaires de mesures pour l'emploi sont moins nombreux à connaître de telles trajectoires, ce qui pourrait confirmer le rôle de la politique de l'emploi comme maintien des jeunes au contact du marché du travail.

La réalisation de cette typologie permet de mettre en évidence une structuration des trajectoires professionnelles des non diplômés par les

mesures pour l'emploi. Certes, il n'y a pas de déterminisme absolu puisque des jeunes bénéficiaires se retrouvent dans chacune des sept trajectoires (cf. tableau 1). Avoir connu un contrat aidé ou une formation hors emploi ne préjuge pas du fait d'accéder rapidement à un emploi stable ou, au contraire, de suivre un parcours marqué par la précarité.

Pour autant, deux classes sont entièrement déterminées par le passage par une mesure. Et ces deux classes regroupent près de quatre bénéficiaires sur dix. Ainsi, le passage par une mesure, mais aussi sa temporalité, différencie fortement les jeunes non diplômés entre eux. Par ailleurs, les non bénéficiaires, qui présentent sans aucun doute des caractéristiques observables et non observables différentes des bénéficiaires, sont nettement surreprésentés dans la classe d'accès rapide à un emploi stable.

Cette première typologie nous laisse donc entrevoir l'existence de différenciations fortes au sein des trajectoires des jeunes non diplômés, entre bénéficiaires de la politique de l'emploi et non bénéficiaires. Mais au-delà, même les trajectoires des non diplômés ayant eu accès à une mesure pour l'emploi semblent relativement diversifiées.

Les charges familiales et l'expérience du chômage influencent l'accès aux mesures pour l'emploi

Afin de mieux cerner les caractéristiques particulières des jeunes non diplômés ayant transité par un dispositif public, une régression logistique a été réalisée. Elle vise à rendre compte

du fait d'être passé au moins une fois par une mesure durant les sept premières années de vie active. Les variables explicatives relèvent de facteurs individuels, familiaux et de variables d'insertion (cf. annexe 1).

Le passage par une mesure pour l'emploi peut dépendre de deux types de variables individuelles : des variables « archéologiques » comme le sexe, l'âge, le niveau de formation du jeune, ses origines familiales, etc. mais également des variables « processuelles » (7) et notamment ses expériences sur le marché du travail. Ces dernières variables sont difficiles à prendre en compte car mécaniquement, lorsque le jeune est dans un dispositif, il ne peut pas être dans un autre état (comme le chômage ou un CDI). La corrélation entre la variable expliquée (le passage par une mesure au cours des sept premières années) et les variables processuelles que l'on souhaiterait introduire pour rendre compte des difficultés à l'entrée sur le marché du travail (comme le temps passé au chômage durant les dix-huit premiers mois par exemple) conduirait à des estimations biaisées.

Afin de prendre en compte malgré tout cette influence des premiers pas sur le marché du travail, nous réalisons nos estimations sur l'ensemble des jeunes non diplômés puis sur trois sous-populations différenciées selon la date d'entrée dans un dispositif :

- la première exclut les jeunes passés par une mesure plus de six mois après leur sortie de formation initiale ;

7. Nous reprenons ici l'expression utilisée notamment par Eckert et Hanchane (1997) et empruntée à Coninck et Godart (1989).

Tableau 1
Typologie des sept premières années de vie active des jeunes non diplômés

	Non diplômés bénéficiaires (1)	Non diplômés non bénéficiaires	Ensemble
Accès rapide à un emploi stable	16	44	32
Maintien en EDD	17	24	21
Chômage massif	19	17	18
Mesures pour l'emploi en début de parcours	27	0	11
Mesures pour l'emploi en fin de parcours	11	0	5
Inactivité en début de parcours	6	7	7
Retrait progressif de l'activité	4	8	6
Ensemble	100	100	100

1. Non diplômé bénéficiaire : non diplômé passé une fois au moins par une mesure pour l'emploi au cours des sept premières années de vie active.

Lecture : 32 % des jeunes non diplômés ont une trajectoire d'accès rapide à un emploi stable.
Champ : ensemble des jeunes non diplômés (116 000).
Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

- la deuxième exclut les jeunes passés par une mesure dans les six premiers mois après leur sortie de formation initiale ;

- la troisième exclut les jeunes passés par une mesure dans les dix-huit premiers mois après leur sortie de formation initiale.

Dans le premier cas, seule l'influence des variables individuelles archéologiques est approchée ; le passage par une mesure pour l'emploi intervient suffisamment tôt (moins de six mois après la sortie du système éducatif) pour que l'on puisse faire l'hypothèse qu'il n'est pas (ou guère) influencé par les premières expériences professionnelles. Pour les deux populations suivantes en revanche, il est possible d'introduire des variables processuelles, comme le temps passé au chômage au cours des six premiers mois dans un cas et des dix-huit premiers mois dans l'autre.

Quelles que soient les régressions, les jeunes ayant suivi une formation initiale par apprentissage ont, « toutes choses égales par ailleurs », une probabilité plus faible de passer par une mesure pour l'emploi après la sortie du système éducatif. Mais ces jeunes ont de fait, durant leur scolarité, déjà bénéficié de cette politique d'emploi. En revanche, la classe de sortie du système éducatif influence peu le recours à un dispositif public. Seuls les jeunes sortis non diplômés d'un baccalauréat industriel, et dans une moindre mesure ceux sortis après une première année de CAP-BEP industriel, ont une propension plus faible à entrer en mesure. De fait ce n'est pas tant la classe de sortie que les conditions de l'arrêt des études qui semblent déterminantes. En particulier avoir trouvé un emploi ou avoir atteint le niveau de formation souhaité diminue les chances de bénéficier d'une mesure (8) tandis que le fait d'avoir été refusé dans une formation supérieure les augmente (9).

Résider à la fin de ses études en Île-de-France n'a pas d'influence sur le passage par un dispositif. En revanche, vivre en zone rurale réduit fortement la probabilité de connaître une formation, un contrat en alternance, un CES ou un emploi jeune. Il est possible que l'éloignement géographique et les difficultés de transports qui en découlent soient à l'origine de ce moindre recours, celui-ci s'expliquant aussi probablement par des contacts moins fréquents avec les représentants de la politique de l'emploi (ANPE ou Missions Locales).

Les charges familiales et la présence de jeunes enfants (10) réduisent également très fortement

la probabilité de passer par une politique de l'emploi.

Les origines familiales des jeunes, sociales et nationales, n'influencent pas leur entrée en mesure. Qu'ils aient au moins un parent cadre, un parent ouvrier ou un parent né à l'étranger, ils ont pratiquement les mêmes probabilités de recourir à un dispositif. Ces origines sont toutefois appréhendées ici de façon assez globale et des différences existent peut-être selon le pays de naissance des parents ou les professions exercées par le père et la mère.

Les premiers mois sur le marché du travail sont déterminants : les jeunes n'ayant pas connu de période de chômage durant leurs premiers mois d'activité ont une moindre propension à être concernés par une mesure, tout comme ceux ayant occupé au moins un emploi à durée indéterminée. Toutes choses égales par ailleurs, le temps passé au chômage n'a par contre aucune influence. La probabilité de connaître une mesure pour l'emploi n'est en effet pas significativement différente que l'individu ait passé - au cours de ses six ou de ses dix-huit premiers mois sur le marché du travail - tout son temps au chômage, plus de la moitié ou moins de la moitié.

Les jeunes non diplômés passés par des mesures pour l'emploi présentent donc des profils socioéconomiques différents des autres et ont eu un premier contact avec le marché du travail en général plus difficile. L'observation de leurs sept premières années de vie active devrait maintenant nous permettre d'analyser plus finement la façon dont ces mesures pour l'emploi ont contribué à façonner leurs parcours professionnels.

Les bénéficiaires de mesures pour l'emploi : après des débuts difficiles, un phénomène de rattrapage

En tout début de vie active, les trajectoires professionnelles des jeunes non diplômés ayant eu recours à une mesure pour l'emploi sont nette-

8. Parmi les jeunes ayant déclaré avoir arrêté leurs études car ils avaient trouvé un emploi, 30 % sont tout de même passés par une mesure pour l'emploi au cours des sept années suivantes.

9. Les jeunes ayant répondu avoir arrêté leurs études pour une « autre raison », particulièrement nombreux parmi les non diplômés, ont également une probabilité plus grande de bénéficier d'un contrat aidé ou d'une formation hors emploi.

10. Ont été distingués : les jeunes sans enfants, les jeunes avec enfants nés avant 1998, les jeunes avec enfants nés en 1999 ou en 2000, avec enfants nés en 2001 ou 2002 et avec enfants nés après 2002.

ment différentes de celles des non bénéficiaires. Un an après leur sortie du système scolaire, 46 % de ces jeunes sont en emploi, dont 14 % en contrats aidés et seulement 8 % en emploi à durée indéterminée. De l'autre côté, les jeunes n'ayant pas eu recours à une mesure sont 63 % à être en emploi à cette même date, dont 28 % en emploi à durée indéterminée. Par ailleurs, 28 % des jeunes ayant eu recours à une mesure sont au chômage un an après leur sortie du système scolaire contre 22 % des autres jeunes non diplômés. Les débuts de carrière des jeunes non diplômés ayant bénéficié d'une mesure pour l'emploi sont donc en moyenne plus difficiles que ceux des autres jeunes non diplômés.

Les parcours de ces jeunes bénéficiaires sont par ailleurs marqués par une montée en charge des dispositifs publics qui concernent simultanément jusqu'à 31 % de ces jeunes. Le pic est atteint au cours de la troisième année de vie active. Ensuite le poids des mesures diminue régulièrement jusqu'à ne plus concerner que 10 % des jeunes en fin de période. Parallèlement, la part des jeunes en emploi croît fortement tandis qu'elle atteint un palier dès la quatrième année chez les jeunes n'ayant connu aucune mesure (cf. graphique V). Il semble ainsi y avoir un processus de rattrapage : sept ans après la fin de leurs études, 70 % des jeunes passés par une mesure pour l'emploi sont effectivement en emploi (y compris en emplois aidés) contre 72 % pour les non bénéficiaires. La structure des emplois demeure cependant diffé-

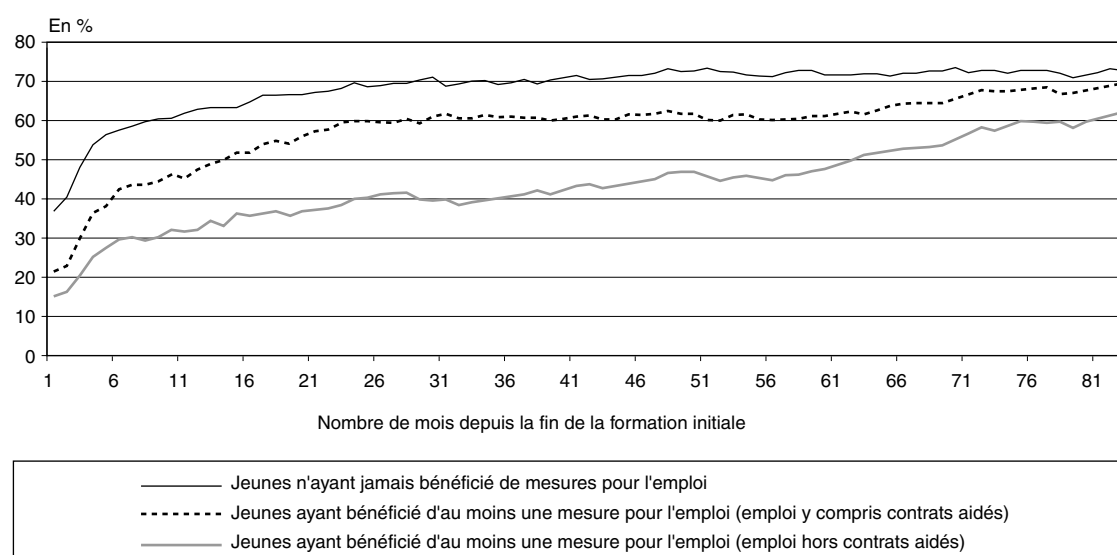
rente avec plus de contrats à durée déterminée chez les jeunes ayant bénéficié d'une mesure. Pour ces jeunes bénéficiaires, le processus de stabilisation sur le marché du travail semble encore inachevé, la part des emplois dits « classiques » continuant de progresser fortement.

Des dispositifs peu cumulatifs dont les entrées s'étalent souvent sur plusieurs années

De nombreux jeunes accèdent à un dispositif public quasi-directement à la suite de leur formation initiale : ainsi, 22 % des bénéficiaires sont entrés pour la première fois dans un dispositif dans les trois premiers mois qui ont suivi leur sortie du système scolaire.

Pour autant, les entrées ne sont pas toutes concentrées au tout début du processus d'insertion : elles ont tendance à s'échelonner tout au long des trois premières années de vie active et à diminuer progressivement entre 3 et 7 ans, sans disparaître totalement pour autant (cf. graphique VI). Nos résultats sont sur ce point différents de ceux observés à partir des premier et deuxième panels du Céreq : les entrées dans les dispositifs apparaissent en effet pour ces deux cohortes beaucoup plus concentrées sur les tous premiers mois après la sortie du système éducatif. En revanche, ils vont dans le sens des résultats observés sur les sortants de 1994

Graphique V
Évolution de la part des jeunes sans diplôme en emploi



Lecture : 81 mois après la sortie du système éducatif 72% des jeunes non diplômés n'ayant jamais bénéficié d'une mesure pour l'emploi sont en emploi, quel qu'il soit.
Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme (116 000).
Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

qui se caractérisaient par un recours aux mesures moins précoce et davantage réparti dans le temps (Werquin, 1997).

Les entrées en formation sont celles qui interviennent le plus précocement après la sortie du système scolaire, suivies des entrées en alternance. Compte tenu de leur spécificité et de leur public, les entrées en contrats aidés du secteur non marchand interviennent plus tardivement : la moitié des jeunes y accèdent plus de deux ans après leur sortie du système scolaire. En particulier, les CES et les CEC s'adressent à des personnes ayant des difficultés avérées d'accès au marché du travail. Ce sont aussi les mesures qui durent le plus longtemps puisque le jeune y reste en moyenne 19 mois contre 16 mois pour les contrats en alternance et seulement 9 mois pour les formations. Ce constat est sans doute à relier à la durée des emplois jeunes (5 ans).

Au final, les mesures pour l'emploi destinées aux non diplômés interviennent dans un horizon étendu après la sortie du système éducatif, certains les mobilisant dès la sortie, d'autres après quelques années sur le marché du travail.

Pour ces jeunes non diplômés, le cumul des dispositifs, c'est à dire le recours successif à

plusieurs types de dispositifs n'est pas la règle (cf. tableau 2) : plus de huit jeunes sur dix n'ont connu de fait qu'un seul type de mesure. La formation est la mesure la plus répandue et la moins exclusive. Ainsi, 39 % des jeunes qui ont eu recours à une mesure n'ont connu que de la formation. Par ailleurs, 15 % d'entre eux ont

Tableau 2
Cumul des mesures publiques pour l'emploi

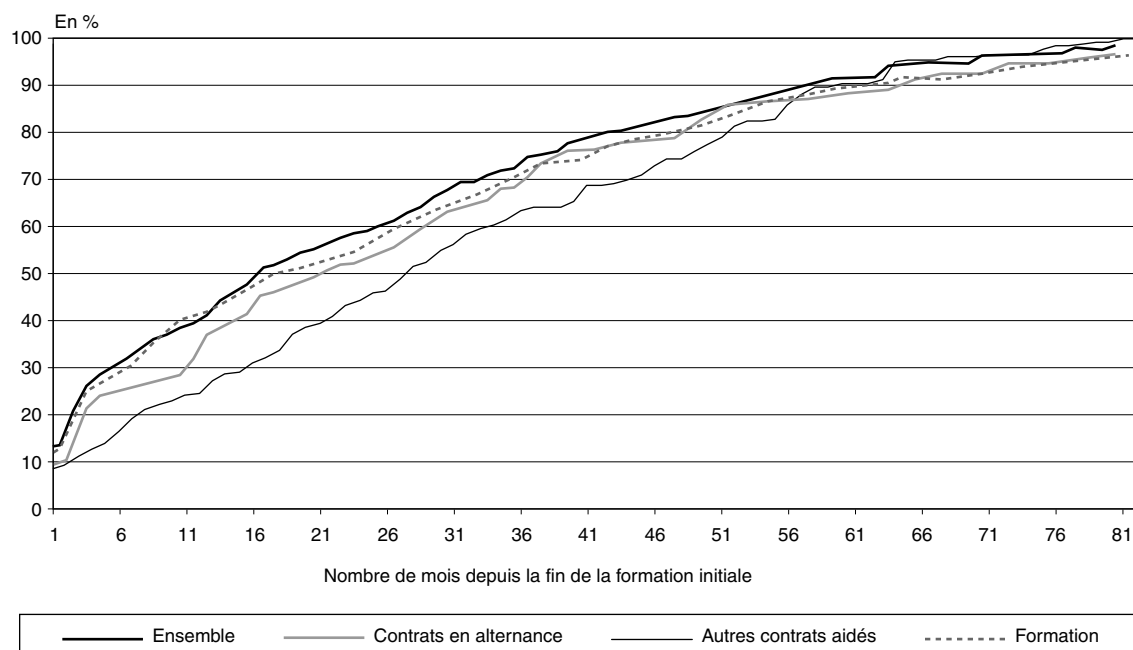
En %			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Un seul type de mesure	82	81	82
Alternance	32	15	25
Contrats aidés non marchands	14	22	18
Formation	36	44	39
Deux types de mesures	18	17	17
Alternance et contrats aidés non marchand	2	2	2
Alternance et formation	11	4	8
Contrats aidés non marchand et formation	5	11	7
Trois types de mesures	0	2	1

Lecture : 82 % des jeunes non diplômés passés par une mesure pour l'emploi n'ont connu qu'un seul dispositif.

Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme et passés par une mesure pour l'emploi (47 000).

Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

Graphique VI
Entrées cumulées dans les dispositifs pour l'emploi



Lecture : la moitié des entrées dans un dispositif pour l'emploi se sont faites dans les 17 premiers mois après la sortie du système éducatif.

Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme et ayant bénéficié d'au moins une mesure pour l'emploi (47 000).

Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

connu formation et contrat en alternance ou formation et contrat aidé du secteur non marchand. Dans ce cas, la formation intervient en général en amont des autres dispositifs. L'alternance a concerné 35 % des jeunes non diplômés passés par une mesure ; 25 % n'ont connu que ce type de mesure et 10 % l'ont cumulé, avec une formation le plus souvent. En revanche, alternance et contrat aidé du secteur non marchand s'associent rarement au sein d'un même parcours. Enfin, 28 % des jeunes ont signé un CES, un CEC ou un emploi jeune.

Des « agencements » différents selon les mesures

Le passage par une mesure pour l'emploi constitue donc pour les jeunes une étape parmi d'autres au cours de leurs cheminements sur le marché du travail. Il peut ainsi intervenir après une période de chômage, d'inactivité ou d'emploi et de même, il peut être suivi d'une de ces trois situations. Tous les jeunes qui passent par une mesure ne sont pas en situation de chômage. En réalité, si 58 % des jeunes non diplômés entrés dans un contrat aidé non marchand étaient au chômage le mois précédent, c'est le cas de seulement 38 % des jeunes entrés dans un contrat en alternance et de 46 % des jeunes ayant suivi une formation. Selon le type de mesure, il y donc entre 40 % et 60 % de jeunes qui n'étaient pas au chômage avant leur entrée dans la mesure. Une partie de ces jeunes étaient encore en études ou en vacances scolaires et une

frange non négligeable était en emploi. Malgré tout, ces jeunes ont souvent connu le chômage durant la période qui s'est écoulée entre leur sortie de formation et leur entrée en mesure : c'est le cas de plus de la moitié des jeunes ayant suivi une formation ou ayant signé un contrat en alternance et des trois quarts des jeunes entrés dans un contrat aidé non marchand.

L'observation des formes dominantes d'agencement permet alors une fois de plus de mettre en lumière des logiques de fonctionnement différentes selon le type d'aides (cf. tableau 3).

Il n'existe pas d'agencement-type d'un passage par l'alternance. Le plus fréquent inscrit la mesure entre deux périodes de chômage (17 % des cas). Mais quatre autres agencements sont presque aussi fréquents, conduisant tous à l'emploi à partir d'une période de chômage (15 %), d'emploi (12 %), d'études (11 %) ou d'inactivité (10 %).

Il en va sensiblement de même pour le passage par une formation même si les itinéraires précédemment décrits se retrouvent dans des proportions différentes. Ici aussi c'est un agencement de la mesure entre deux périodes de chômage qui apparaît le plus fréquemment mais cette fois-ci de façon plus marquée : cet agencement regroupe 22 % des cas. Viennent ensuite trois agencements différents regroupant chacun entre 11 et 13 % des cas et conduisant tous à l'emploi, à partir du chômage, de l'emploi ou des études.

Tableau 3
Principaux itinéraires suivis par les jeunes non diplômés bénéficiaires

	En %
Pour l'alternance	
Chômage → Alternance → Chômage	17
Chômage → Alternance → Emploi	15
Emploi → Alternance → Emploi	12
Etude → Alternance → Emploi	11
Inactivité → Alternance → Emploi	10
Pour les contrats aidés du secteur non marchand	
Chômage → Contrat aidé du secteur non marchand → Chômage	32
Chômage → Contrat aidé du secteur non marchand → Emploi	12
Pour la formation hors emploi	
Chômage → Formation → Chômage	22
Chômage → Formation → Emploi	13
Emploi → Formation → Emploi	13
Etude → Formation → Emploi	11
	59

Lecture : pour 17 % des jeunes non diplômés passés par l'alternance, ce passage a été précédé et suivi par du chômage.
Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme et passés par une mesure pour l'emploi (47 000).
Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

La spécificité des contrats aidés dans le secteur non marchand, déjà relevée en termes de bénéficiaires, apparaît une fois de plus. Ainsi, si l'agencement le plus fréquent est, comme pour les deux autres types de mesures, constitué d'un encadrement du dispositif par deux périodes de chômage, cet agencement regroupe ici à lui seul 32 % des cas. Un seul autre itinéraire a ensuite un poids suffisant pour être commenté (plus de 10 % des cas), il part lui aussi d'une situation de chômage mais conduit dans ce cas à l'emploi. À eux seuls ces deux itinéraires regroupent 44 % des situations.

Au-delà de ces « agencements », comment se déroulent les sept premières années de vie active des jeunes ayant connu une mesure pour l'emploi ? Des trajectoires-types émergent-elles ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Comment s'articulent-elles avec les mesures, en particulier ces trajectoires-types se différencient-elles spontanément par type de mesure ? Quels profils de jeunes sont concernés par quels types de parcours ?

L'observation des trajectoires professionnelles des 47 000 jeunes sortis de l'école en 1998 sans diplôme et ayant connu au moins une mesure pour l'emploi au cours de leurs sept premières années de vie active conduit à l'identification de cinq types de parcours (cf. tableau 4 et chronogrammes en annexe 2).

Le parcours de 27 % des bénéficiaires est marqué par des EDI (classe 1)

Plus du quart des jeunes non diplômés passés par une mesure publique pour l'emploi s'inscrivent dans des parcours professionnels dominés par de l'emploi stable. La moitié d'entre eux ont ainsi passé plus de quatre ans et demi dans un emploi à durée indéterminée. Dans la quasi totalité des cas ces jeunes ont connu un emploi stable après leur passage en mesure. En réalité deux profils différents se dessinent parmi ces trajectoires. Pour 58 % des jeunes le passage par une mesure est intervenu de façon quasi immédiate après la sortie du système éducatif, avant

Tableau 4
Trajectoires-types des jeunes non diplômés passés par au moins une mesure pour l'emploi au cours de leurs sept années de vie active

En %

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
	Mesures pour l'emploi et EDI	Mesures pour l'emploi, chômage et EDD	Contrats aidés du secteur non marchand	Contrats en alternance	Mesures pour l'emploi et inactivité longue
Poids des classes (%)	27	41	9	13	10
Ils sont passés par... (%)					
... le chômage	76	95	84	83	86
... un EDD	72	89	71	78	68
... un EDI	100	45	48	72	46
... l'alternance	38	23	5	100	30
... un autre contrat aidé	14	27	100	5	37
... une formation	56	71	23	26	54
... l'inactivité	55	55	60	58	100
Part du temps passé... (%)					
... au chômage	10	39	22	21	21
... en EDD	14	31	14	19	11
... en EDI	58	8	8	20	9
... en alternance	5	3	1	32	4
... dans un autre contrat aidé	3	4	46	0	5
... en formation	6	10	2	4	6
... en inactivité	4	5	7	4	43
Temps médian d'accès à la mesure (mois)	10	20	29	17	28
Nombre moyen de séquences	6,5	8,2	7,7	6,9	7,1

Lecture : 27 % des jeunes non diplômés passés par une mesure pour l'emploi appartiennent à la classe 1. Parmi les jeunes non diplômés passés par une mesure appartenant à la classe 1, la moitié ont connu ce dispositif moins de 10 mois après la sortie du système éducatif.

Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme et passés par une mesure pour l'emploi (47 000).

Source : enquête Génération 1998, Interrogation 2005, Céreq.

même d'avoir eu accès à un emploi. Pour les autres en revanche l'accès à un dispositif public s'est fait bien plus tard, après trois années passées sur le marché du travail dans la moitié des cas et de longues périodes d'emploi. L'existence du premier profil montre donc que le passage par une mesure n'est pas forcément stigmatisant et qu'il peut conduire à une certaine « stabilisation dans l'emploi ». Ces parcours concernent plus fréquemment des passages par de l'alternance ou de la formation que des passages par des contrats aidés dans le secteur non marchand, même si ceux-ci ne sont pas complètement absents : 14 % des jeunes passés par un CES, un CEC ou un emploi jeune connaissent ainsi une telle trajectoire. Il s'en suit une surreprésentation des hommes et des jeunes issus d'une formation initiale en apprentissage et inversement une moindre présence des femmes et des jeunes sortis dès le collège.

Six ans et demi après leur sortie de l'école, 77 % de ces jeunes occupent un emploi à durée indéterminée et 86 % sont en emploi non aidé tandis que seulement 3 % sont dans un dispositif public. Dans leur très grande majorité ces jeunes semblent ainsi durablement insérés sur le marché du travail. Cependant, si près de 70 % déclarent que leur situation leur convient, pour près de la moitié d'entre eux la priorité reste d'obtenir ou de conserver un emploi stable.

41 % des jeunes bénéficiaires alternent mesures pour l'emploi, chômage et EDD (classe 2)

Plus de quatre jeunes sur dix se retrouvent dans une même classe caractérisée à la fois par du chômage et des EDD. Les trois types de mesures se retrouvent dans ces parcours mais avec une nette sous-représentation des jeunes ayant signé un contrat en alternance.

Une analyse des caractéristiques des jeunes influençant l'appartenance à un type de trajectoire plutôt qu'à un autre a été réalisée (cf. annexe 3). « Toutes choses égales par ailleurs », les jeunes ayant quitté l'école au lycée, ceux ayant suivi une formation par apprentissage, résidant en Île-de-France à la fin des études et ceux ayant des enfants ont moins de chances d'appartenir à cette classe qu'à la classe 1 (mesures pour l'emploi et emploi à durée indéterminée).

Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer cette classe n'est pas homogène, constituée de

trajectoires particulièrement instables où alternent emplois à durée déterminée et chômage. En réalité, deux sous-groupes se distinguent nettement, dans des proportions semblables, l'un marqué par le chômage et l'autre par les EDD.

Classe 2.1 : Mesures pour l'emploi et prédominance du chômage (23 %)

Pour 23 % des jeunes non diplômés passés par une mesure pour l'emploi, c'est le chômage qui domine leur parcours : ils y ont tous passé au moins huit mois et en moyenne plus de la moitié de leur temps. Six fois sur dix, le chômage est même intervenu avant et après le passage par une mesure. Après six ans et demi sur le marché du travail, les jeunes de ce groupe sont 41 % à être au chômage et 10 % dans un dispositif pour l'emploi. Seulement 27 % ont un emploi à durée déterminée et 20 % un emploi à durée indéterminée.

Exemple d'individu de la classe 2.1 : Élodie, chômage, emploi jeune puis de nouveau chômage (cf. encadré 6)

Élodie sort de l'école en 1998 après avoir échoué deux fois au CAP coiffure. Elle n'a pas du tout aimé l'école, cela s'est très mal passé, elle n'avait presque pas de copains, n'apprenait rien. Tout a changé quand elle est partie en coiffure, là ça lui plaisait, elle avait l'impression d'apprendre des choses utiles... Motivée après le premier échec pour recommencer car elle voulait réellement faire de la coiffure, elle est en revanche très abattue après le deuxième échec. Elle a l'impression d'avoir perdu cinq ans et va mettre longtemps avant d'accepter d'abandonner la coiffure, de se motiver de nouveau et de se réorienter. Après les deux échecs au CAP coiffure, elle reste près de trois ans au chômage, ne sachant pas quoi faire, ayant du mal à accepter l'idée d'abandonner complètement la coiffure et ne sachant pas vers quoi se réorienter. En 2000, elle passe un CAP petite enfance au cours d'un emploi jeune en crèche. Après l'obtention de son diplôme elle réussit également le concours de la ville pour être personnel municipal en crèche. Cependant, à la fin de son emploi jeune la crèche ne l'embauche pas et elle attend toujours un poste de la ville. Aujourd'hui elle est de nouveau au chômage, largement démotivée car pour l'instant tous ses efforts n'ont servi à rien ; elle a de nouveau l'impression d'avoir perdu son temps.

Classe 2.2 : Mesures pour l'emploi et prédominance des EDD (18 %)

Nettement plus masculine, cette classe est le pendant exact de la précédente, l'emploi à durée déterminée remplaçant le chômage. Tous ces jeunes ont ainsi passé au moins sept mois dans un tel contrat et en moyenne la moitié de leur temps. Six ans et demi après être sortis du système éducatif 42 % occupent de tels emplois, 7 % sont encore dans un dispositif public, 24 % sont au chômage et seulement 23 % dans un emploi à durée indéterminée.

Exemple d'individu de la classe 2.2 : Nathalie, multiples formations, intérim, CDD puis CDI

Nathalie quitte l'école en 1998 après une troisième d'insertion. Elle se dit d'un très faible niveau « j'étais pas intellectuelle » ; elle n'aimait pas l'école. Malgré tout elle garde de bons souvenirs de la troisième d'insertion car la classe était homogène, de son niveau, et il y avait des stages. En fait sa scolarité semble s'être bien passée dès lors qu'elle a été orientée. Après sa troisième elle recherche un contrat d'apprentissage mais sans succès. Sur les conseils d'une conseillère d'orientation, elle fait des stages de remise à niveau puis change de ville, rentre dans une usine d'imprimerie où elle fait huit mois d'intérim puis un an de EDD. À la fin de ce contrat son employeur lui propose un CDI qu'elle refuse car l'usine ne l'intéresse pas, elle, ne veut pas y passer sa vie et pense que c'est le moment ou jamais de changer. Elle abandonne son idée initiale de la vente mais veut toujours un emploi en contact avec la clientèle. Elle pense alors à standardiste et, sur des conseils, suit une formation de secrétariat qu'elle abandonnera très vite, n'ayant pas du tout le niveau nécessaire pour suivre. Elle démé-

nage de nouveau et décide cette fois de devenir ambulancière : la formation est trop chère, elle n'a pas les moyens. Elle reprend alors des missions d'intérim pendant un an et demi puis rentre dans un grand magasin de meubles où après un poste d'intérimaire de quelques mois elle obtient un CDI.

Qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre de ces sous-groupes ces jeunes sont loin d'être durablement insérés sur le marché du travail : 57 % déclarent d'ailleurs que leur situation ne leur convient pas et les trois quarts d'entre eux ont pour priorité de trouver ou conserver un emploi stable.

9 % des jeunes ont des parcours structurés par des contrats aidés du secteur non marchand (classe 3)

Tous les jeunes de cette classe ont bénéficié d'au moins un contrat aidé du secteur non marchand. Le plus souvent ils y ont accédé tardivement, après trois années sur le marché du travail pour la moitié d'entre eux, mais y ont passé beaucoup de temps, trois ans et demi en moyenne. Plus d'une fois sur deux, il s'agit d'un emploi jeune. Les femmes, les jeunes résidant à la fin de leurs études en Île-de-France et ceux issus du monde rural ont une probabilité plus forte « toutes choses égales par ailleurs » d'appartenir à cette trajectoire, tout comme les sortants non diplômés d'un CAP ou d'un BEP tertiaire. En revanche, les jeunes ayant suivi une formation initiale par apprentissage sont nettement sous-représentés au sein de cette classe. Après six ans et demi de vie active, près de 40 % de ces jeunes sont encore en CES-CEC ou surtout en emploi jeune.

Encadré 6

ENTRETIENS EN FACE À FACE AUPRÈS DE JEUNES SORTIS DE L'ÉCOLE EN 1998 SANS DIPLÔME

Dans le cadre d'une étude sollicitée par le ministère de l'Éducation nationale, la Depp et le Céreq ont conduit au printemps 2004 quatre-vingt entretiens auprès de jeunes sortis de l'école en 1998 sans diplôme et ayant connu des difficultés sur le marché du travail. Les entretiens ont été ciblés sur des jeunes qui, sans être rapidement stabilisés dans l'emploi dans les trois premières années de vie active, ont quand même connu des expériences d'emploi d'une durée significative (supérieure à six mois entre 1998 et 2001). L'objectif de ces entretiens était de mieux

appréhender l'attitude de ces jeunes à l'égard de la formation, après un cheminement sur le marché du travail de plusieurs années (Sauvageot, Orivel *et al.*, 2005). À cette occasion, les jeunes interrogés ont longuement raconté leurs trajectoires professionnelles. Les entretiens sont ici exploités dans cette optique et peuvent ainsi servir d'illustration aux différentes classes de trajectoires identifiées. Seule la première classe n'est pas illustrée puisqu'elle concerne des jeunes « insérés », jeunes exclus par définition de la population interrogée.

Un exemple pour la classe 3 : Pierre, emploi jeune puis CDI

Après un BEP en électronique échoué, Pierre obtient en 1999 un emploi jeune au service départemental d'incendie et de secours. Après quatre années d'emploi jeune, il est embauché en 2003.

Les contrats en alternance dominant les trajectoires de 13 % des jeunes bénéficiaires (classe 4)

Une autre classe se caractérise avant tout par un certain type de dispositif public, cette fois-ci l'alternance. Tous ces jeunes ont ainsi passé au minimum un an dans un contrat d'apprentissage ou un contrat de qualification. Contrairement aux jeunes ayant également bénéficié de tels contrats mais connaissant des trajectoires dominées par les emplois à durée indéterminée (classe 1), les individus de ce groupe sont passés par de tels dispositifs relativement tard (la moitié après deux ans de vie active). Auparavant, ils ont souvent connus des périodes longues de chômage (deux ans et demi en moyenne).

Après ce passage par l'alternance, 70 % de ces jeunes ont connu au moins un emploi à durée indéterminée et ils sont encore la moitié à travailler sous statut stable à la date de l'enquête.

Les trois-quarts des jeunes de cette classe sont des hommes. Les jeunes issus d'un CAP ou d'un BEP industriel et ceux ayant déjà des charges familiales ont moins de chances d'appartenir à cette trajectoire. En revanche, les enfants de cadres y sont, « toutes choses égales par ailleurs », surreprésentés.

Exemple d'individu de la classe 4: François, alternance après de longues périodes d'intérim

Il a arrêté l'école à 16 ans en troisième. Il aurait aimé s'orienter vers l'apprentissage d'un métier dès la cinquième (dans le sanitaire et social, la cuisine ou la pâtisserie) mais ses parents ne voulaient pas : ils rêvaient, pour leur fils unique, à des études longues pour qu'il fasse mieux qu'eux. Noble cause mais « cause perdue dès le début ». Après la troisième, il est accepté dans des BEP qui ne l'intéressent pas mais pas dans celui qui l'intéresse car son dossier est trop mauvais : grande déception, démotivation (« ils n'ont pas voulu de moi alors j'arrête tout ») et entrée sur le marché

du travail. Pendant un an, il enchaîne des missions d'intérim, des petits boulots à droite à gauche, va en province, profite, part de chez ses parents. On lui propose de reprendre un CAP mais dans des secteurs (manœuvre sur des chantiers) qui ne l'intéressent pas. Suivent trois années d'intérim à Mantes-la-Jolie tout en habitant chez ses parents. Mais au bout d'un moment il commence à se lasser, à cumuler problèmes physiques et désintérêt et se heurte alors au « mur de la non qualification ». Selon lui, quand on n'a pas de diplôme, il n'existe aucun autre débouché que la manutention en intérim : la solution passe, d'après lui, par des études ou une formation. Il saute alors sur l'occasion lorsqu'il a la possibilité de faire un CAP boucherie en alternance. Après l'obtention de son diplôme, il attend maintenant son CDI chez Carrefour car jusqu'à présent il était encore en intérim.

10 % des parcours conjuguent mesures pour l'emploi et inactivité longue (classe 5)

Enfin, une dernière classe regroupe des jeunes qui ont passé au moins un an et demi en inactivité. Pour ces jeunes les mesures ont été plus souvent qu'ailleurs des contrats aidés du secteur non marchand et inversement moins souvent de l'alternance. Le passage par une mesure pour l'emploi arrive souvent tard dans le parcours : la moitié d'entre eux y ont accédé deux ans et demi après leur sortie du système éducatif. Un tiers de ces jeunes ont été inactifs uniquement avant leur passage en mesure et celle-ci a duré en moyenne trois ans et demi ; un tiers ont été inactifs avant et après le passage en mesure ; un dernier tiers ont été inactifs uniquement après le passage en mesure.

Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir des enfants accroît la probabilité de s'inscrire dans cette trajectoire, féminine à près de 70 %. Au final, l'activité est prépondérante au bout de sept ans, mais l'optimisme n'est pas de mise pour tous.

Exemple d'individu de la classe 5 : Caroline, plusieurs reprises d'études, toujours en cours

Caroline explique avoir « mal vécu » toute sa scolarité. Au collège, malgré de bons résultats scolaires, elle ne se sentait pas à l'aise dans le système éducatif, avait le sentiment d'être en décalage par rapport à ses camarades... À cela s'ajoute une situation familiale difficile (sépara-

tion de ses parents, mère victime de harcèlement moral sur son lieu de travail...). Elle fait également part de problèmes psychologiques, d'un état dépressif, qui vont s'amplifier petit à petit et avoir une incidence directe sur le déroulement de sa scolarité : difficultés à se concentrer, à apprendre, à rendre des devoirs, à supporter le stress, sentiment de surmenage... Elle va ainsi interrompre et reprendre ses études à plusieurs reprises et entamer différentes formations. En 1998, elle décide une première fois d'arrêter le lycée à la fin de la seconde. L'année suivante elle travaille comme vendeuse de fruits et légumes sur les marchés, et parallèlement suit des cours de première L par le Cned. Elle n'arrive cependant toujours pas à travailler ses cours. Après plusieurs visites au CIO, elle décide de s'inscrire en 1ère S dans un nouvel établissement. Elle envisage alors de devenir médecin (spécialiste en médecine naturelle). L'année suivante, après trois mois en classe de terminale, elle interrompt une nouvelle fois ses études, ses problèmes s'amplifiant (« Je m'épuisais, j'étais fatiguée, je passais... aussi des nuits blanches pour rendre mes devoirs, je mettais de plus en plus de temps pour faire les choses [...] Et je me donnais tout le temps à fond mais je n'y arrivais plus »). Elle prend à nouveau des cours par correspondance mais échoue au bac. En 2001-2002 elle tient à passer son bac et s'inscrit dans un lycée privé. Le cadre lui convient davantage, elle trouve l'enseignement de qualité et rencontre des professeurs à l'écoute. Cependant elle connaît toujours les mêmes difficultés et finit par abandonner. Elle enchaîne l'année suivante sur une formation préparatoire au métier de kinésithérapeute. Elle se présente à deux concours mais échoue. En 2003, elle décide de s'inscrire à la fac juste avant la rentrée, après un premier rendez-vous avec le psychiatre qui la suit depuis. Elle suit les cours de manière assidue et envisage à présent son avenir de façon plus sereine. Si Caroline persiste autant dans les études c'est en partie pour exercer un métier qui lui plaît et ne pas reproduire le parcours de sa mère (aide-soignante et femme de ménage).

* *
*

Les trajectoires professionnelles des jeunes sortis de l'école sans avoir obtenu un diplôme sont très hétérogènes, des compétences non formalisées pouvant contrecarrer cette absence formelle de diplôme et se révéler au contact de l'entreprise. Ainsi, près d'un jeune non diplômé sur trois s'insère rapidement et durablement sur le marché du travail.

Cependant, pour ces jeunes qui ont quitté prématurément le système éducatif, les mesures pour l'emploi sont devenues une véritable composante structurelle de l'insertion professionnelle : par leur ampleur – 41 % d'entre eux ont bénéficié d'au moins un dispositif aidé au cours de leurs sept premières années de vie active – mais aussi par leur temporalité – la moitié accèdent à une première mesure plus de 14 mois après leur entrée sur le marché du travail et ils sont même un quart à y accéder après deux ans et demi de vie active. Les mesures pour l'emploi s'inscrivent donc désormais pleinement dans les parcours professionnels des jeunes non diplômés et ne se limitent pas à un moment précis du processus d'insertion.

Par ailleurs, avoir transité par une mesure pour l'emploi ne conduit pas forcément les jeunes non diplômés à connaître une trajectoire professionnelle type. Une telle expérience ne les empêche ni d'accéder rapidement et durablement à l'emploi (c'est le cas de 16 % des bénéficiaires), ni d'être durablement confronté à la précarité (c'est le cas de 36 % des bénéficiaires). Pour certains le recours à un dispositif public n'est donc pas très structurant, leur parcours professionnel étant avant tout marqué par l'importance des emplois à durée indéterminée ou au contraire par des allers-retours entre emplois à durée déterminée et chômage. Mais pour d'autres en revanche cette expérience, qu'elle soit intervenue très rapidement après la fin des études ou plusieurs années après, caractérise à elle seule leurs sept premières années de vie professionnelle.

Au-delà, cette diversité des trajectoires professionnelles des jeunes non diplômés ayant connu une mesure pour l'emploi renvoie à la diversité des dispositifs existants. Une fois de plus cette étude met en lumière l'existence de mesures renvoyant à des publics et à des trajectoires professionnelles différenciées. Parler des mesures pour l'emploi dans leur globalité reste largement insuffisant dès lors que l'on s'interroge sur leur place dans le processus d'insertion professionnelle. Les jeunes qui expérimentent des contrats en alternance connaissent plus que les autres des trajectoires de stabilisation. Inversement, les contrats emploi solidarité s'inscrivent plus fréquemment dans des trajectoires précaires où alternent périodes de chômage et emplois courts, voire inactivité. Derrière cette diversité des publics et des trajectoires professionnelles c'est aussi une diversité des objectifs-mêmes de ces mesures qui est ici mise en lumière. □

BIBLIOGRAPHIE

- Attal-Toubert K. et Lavergne H. (2006)**, « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi de 2005 », *Insee Première*, n° 1070.
- Barbier J.-C. (1998)**, « Les politiques publiques de l'emploi en perspective : pour un cadre de comparaison des politiques nationales de l'emploi », in Barbier J.-C. et Gautié J., *Les politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis, Les Cahiers du CEE*, n° 37.
- Becker G.S. (1964)**, *Human Capital*, Columbia University Press, NBER Working paper, n° 80, General Series, New York, rééditions 1975 et 1995.
- Bonaïti C., Fleuret A., Pommier F. et Zamora P. (2006)**, « Pourquoi les moins qualifiés se forment-ils moins ? », *Document d'études, Dares*, n° 116.
- Bowers N., Sonnet A. et Bardone L. (1999)**, « Giving Young People a Good Start: The Experience of OECD Countries », in *Preparing Youth for the 21st Century*, OCDE, pp. 7–86.
- Brodaty T. (2002)**, « Les effets des politiques de l'emploi en faveur des jeunes chômeurs : hétérogénéité individuelle ou multiplicité des dispositifs ? Une application des méthodes d'appariement », *Communication aux journées de microéconomie appliquée*, pp. 1-35.
- Brodaty T., Crépon B. et Fougère D. (2006)**, « Les méthodes micro économétriques d'évaluation et leurs applications aux politiques actives de l'emploi », *Économie et Prévision*, à paraître.
- Céreq (2005)**, *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 98*.
- Colin T. et Ryk G. (2004)**, « Quelles mesures de la non qualification ? », in Méda D. et Vennat F. (sous la dir.), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, pp. 242–254.
- Coninck de F. et Godart F. (1989)**, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité », *Revue française de Sociologie*, vol. XXXI, n° 1, pp. 23–53.
- Couppié T., Dieudegard J., Pouch T. et Zilberman S. (1992)**, « Emploi, mesures jeunes et crédit-formation à l'issue des formations scolaires et de l'apprentissage », *document de travail, Céreq*, n° 75, avril.
- Couppié T., Gasquet C. et Lopez A. (2006)**, « Les sept premières années de vie active de la Génération 98. Entre insertion et débuts de carrière », *Bref, Céreq*, n° 234.
- Couppié T. et Mansuy M. (2000)**, « La place des débutants sur les marchés du travail européens », *Bref, Céreq*, n° 164.
- Couppié T. et Mansuy M. (2004)**, « L'insertion professionnelle des débutants en Europe : des situations contrastées », *Économie et Statistique*, n° 378-379, pp. 147–165.
- Depp (2006)**, *L'état de l'école*, n° 16.
- Eckert H. et Hanchane S. (1997)**, « Temporalités de l'insertion professionnelle. Une approche longitudinale », *Formation Emploi*, n° 60, pp. 49–65.
- Even K. et Klein T. (2006)**, « La politique spécifique de l'emploi et de la formation professionnelle : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du SIFE », *Document d'études, Dares*, avril, n° 113.
- Fénélon JP., Grelet Y. et Houzel Y. (1997)**, « Modéliser l'insertion », *Formation Emploi*, n° 60, pp. 37–48.
- Fondeur Y. (1999)**, « Insertion professionnelle des jeunes : quelles temporalités pertinentes ? », in Degenne A., Lecoutre M., Lievre P., Werquin P. (eds.), « Insertion, transition professionnelle et identification de processus », *Document séminaire, Céreq*, n° 142, pp. 185–197.
- Galland O. (2000)**, « Une polarisation de la jeunesse française », *Revue de l'OFCE*, n° 72, pp. 221–228.
- Garonna P. et Ryan P. (1989)**, « Le travail des jeunes, les relations professionnelles et les relations sociales dans les économies avancées », *Formation Emploi*, n° 25, pp. 78–90.
- Gasquet C. (2001)**, *Fondements théoriques et enjeux empiriques de l'évaluation des politiques publiques d'emploi en France. Vers une identification des effets sur les trajectoires professionnelles*, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université d'Aix-Marseille III.
- Gasquet C. (2003)**, « Les jeunes « sans qualification ». Un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers », *Bref, Céreq*, n° 202.

- Giret J.-F. et Lopez A. (2005)**, « Les politiques publiques au cœur des trajectoires des jeunes », *Travail et Emploi*, n° 101, pp. 31–43.
- Givord P. (2005)**, « Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 288-289, pp. 129–143.
- Grelet Y. (2002)**, « Des typologies de parcours. Méthodes et usages », Céreq, *Notes de travail Génération 1992*.
- Hanchane S. (1998)**, *Formation, salaires et mobilités. Entre fondements théoriques et approches empiriques*, Diplôme d'habilitation à diriger des recherches.
- IGEN et IGAEN (2005)**, *Les sorties sans qualification. Analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier*, Rapport 2005-074.
- Nakache J.-P. et Confais J. (2004)**, *Approche pragmatique de la classification*, éditions Technip.
- Nicaise I. (1999)**, « Labour Market Policies for Disadvantaged Young people in Europe », in *Preparing youth for the 21st century*, OCDE, pp. 347–362.
- Perrot A. (1992)**, *Les nouvelles théories du marché du travail*, Repères la Découverte.
- Rose J. (1984)**, *En quête d'insertion : formation, chômage, emploi*, Économica.
- Rosenwald F. (2006)**, « Filles et garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données Sociales*, pp. 88–94.
- Ryan P. (2001)**, « The School-to-Work Transition: a Cross-national Perspective », *Journal of Economic Literature*, vol. 39, n° 1, pp. 34–92.
- Ryan P. et Buchtemann C.F. (1996)**, « The School-to-Work Transition », in Schmid G., O'Reilly J., Schomann K. (ed.), *International Handbook of Labour Market Policy and Evaluation*, Edward Elgar Publishing Company.
- Sauvageot C., Orivel E., Gasquet C., Mora V., Lopez A., Verley E., Cart B., Mouy P. et de Besse M. (2005)**, « Quelle formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ? », *Note Évaluation*, Depp, n° 05.01.
- Shröder L. (2004)**, « The Role of Youth Programmes in the Transition From School to Work », *Working paper 2004: 5*, Institute for Labour Market Policy Evaluation.
- Sédillot B. (2004)**, « Les personnes sans qualification dans les politiques d'emploi et de formation », in Méda D. et Vennat F. (sous la dir.), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, pp. 345–365.
- Spence M. (1973)**, « Job Market Signalling », *Quarterly Journal Of Economics*, vol. 87, n° 3, pp. 335–374.
- Verdier É. (1995)**, « Politique de formation des jeunes et marché du travail. La France des années quatre-vingts », *Formation Emploi*, n° 50, pp. 19–40.
- Verdier É. (1997)**, « L'insertion des jeunes à la française : vers un ajustement structurel », *Travail et Emploi*, n° 69, pp. 37–54.
- Vergnies J.-F. (1994)**, « L'insertion professionnelle. Le moyen terme ne confirme pas toujours le court terme », *Économie et Statistique*, n° 277-278, pp. 63–74.
- Vernières M. éd. (1997)**, *L'insertion professionnelle, analyses et débats*, Économica.
- Werquin P. (1997)**, « 1986-1996 : dix ans d'intervention publique sur le marché du travail des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 304-305, pp. 121–136.

**LA PROBABILITÉ DE PASSAGE PAR UNE MESURE PUBLIQUE D'AIDE À L'EMPLOI
POUR LES JEUNES NON DIPLÔMÉS (RÉGRESSION LOGISTIQUE DICHOTOMIQUE)**

Variables	Ensemble	Hors jeunes entrés en mesure après 6 mois de vie active	Hors jeunes entrés en mesure avant 7 mois de vie active	Hors jeunes entrés en mesure avant 18 mois de vie active
Constante	- 0,006 n.s.	- 1,53***	0,17 n.s.	- 0,24 n.s.
Femme	0,22*	0,19 n.s.	0,10 n.s.	0,05 n.s.
Niveau et spécialité de formation				
Collège, SEGPA	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1 ^{ère} année CAP-BEP industriel	- 0,27*	- 0,30 n.s.	- 0,21 n.s.	- 0,29 n.s.
1 ^{ère} année CAP-BEP tertiaire	- 0,16 n.s.	- 0,05 n.s.	- 0,20 n.s.	- 0,22 n.s.
CAP-BEP non diplôme industriel	0,05 n.s.	0,19 n.s.	0,16 n.s.	0,15 n.s.
CAP-BEP non diplômé tertiaire	0,17 n.s.	- 0,07 n.s.	0,27 n.s.	0,24 n.s.
IV non diplômé général	0,07 n.s.	0,12 n.s.	0,27 n.s.	0,23 n.s.
IV non diplômé industriel	- 0,59***	- 0,45 n.s.	- 0,55**	- 0,61**
IV non diplômé tertiaire	- 0,18 n.s.	- 0,19 n.s.	- 0,09 n.s.	- 0,37 n.s.
Type de formation				
Formation initiale par voie scolaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Formation initiale en apprentissage	- 0,87***	- 0,83***	- 0,81***	- 0,82***
Raisons déclarées d'arrêt des études				
Par lassitude	- 0,12 n.s.	0,06 n.s.	- 0,28*	- 0,23 n.s.
Raisons financières	0,09 n.s.	- 0,20 n.s.	0,18 n.s.	0,223 n.s.
A trouvé un emploi	- 0,38***	- 0,00 n.s.	- 0,34**	- 0,24 n.s.
A atteint le niveau souhaité	- 0,14 n.s.	0,07 n.s.	- 0,32**	- 0,45**
A été refusé dans une formation supérieure	0,37**	0,52**	0,20 n.s.	0,15 n.s.
Autres raisons	0,47***	0,46*	0,43**	0,42*
Caractéristiques des parents				
Au moins un des parents né à l'étranger	- 0,13 n.s.	0,08 n.s.	- 0,18 n.s.	- 0,19 n.s.
Au moins un parent ouvrier	0,06 n.s.	0,13 n.s.	- 0,01 n.s.	0,06 n.s.
Au moins un parent cadre	0,17 n.s.	0,20 n.s.	0,24*	0,28*
Lieu de résidence à la fin des études				
Île-de-France	- 0,009 n.s.	0,07 n.s.	0,023 n.s.	- 0,05 n.s.
Zone rurale	- 0,39***	- 0,41*	- 0,35**	- 0,41**
Enfants				
Pas d'enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Enfants nés avant 1998	- 0,83**	- 0,97 n.s.	- 0,60 n.s.	- 0,32 n.s.
Enfants nés en 1999 ou 2000	- 0,62***	- 0,05 n.s.	- 0,91***	- 0,65**
Enfants nés en 2001 ou 2002	- 0,75***		- 0,70***	- 0,74**
Enfants nés après 2002	- 0,35**		- 0,33*	- 0,53**
Au cours de six/dix-huit premiers mois, il a passé :				
Tout son temps au chômage			Réf.	Réf.
Plus de la moitié de son temps au chômage			- 0,10 n.s.	0,09 n.s.
Moins de la moitié de son temps au chômage			- 0,02 n.s.	- 0,01 n.s.
N'a pas connu le chômage			- 0,67***	- 0,54***
A connu au moins un emploi à durée indéterminée			- 0,67***	- 0,84***
Nombre d'observations	2 113	1 551	1 857	1 674

Lecture : les quatre régressions portent sur le fait d'être passé par une mesure publique d'aide à l'emploi pour les jeunes non diplômés. L'observation vaut 1 dans ce cas, 0 sinon. Être une femme accroît la probabilité de passer au moins une fois par une mesure pour l'emploi au cours des sept premières années de vie active. Mais cet effet n'est pas observé dans les trois autres cas.

Le nombre d'observations (i.e. le nombre d'individus non diplômés dans notre échantillon) est de 2 113 individus en non pondéré.

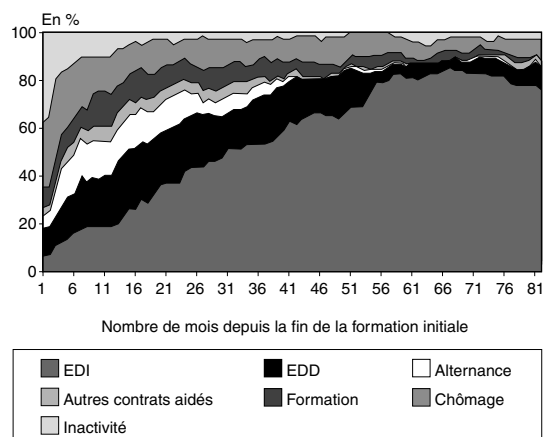
Niveau de significativité par rapport à la modalité de référence : *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; n.s. non significatif.

Champ : non diplômés (116 000).

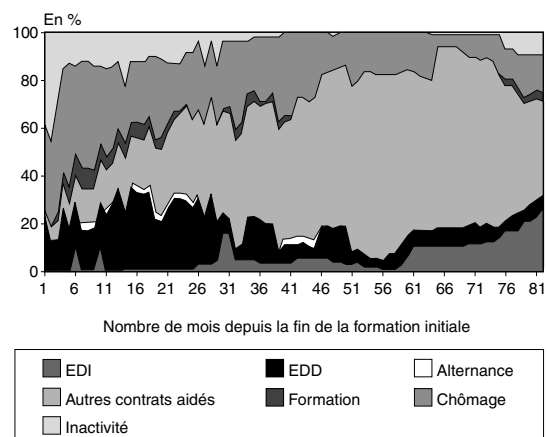
Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

TYPLOGIE DES SEPT PREMIÈRES ANNÉES DE VIE ACTIVE DES JEUNES NON DIPLÔMÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE MESURE POUR L'EMPLOI

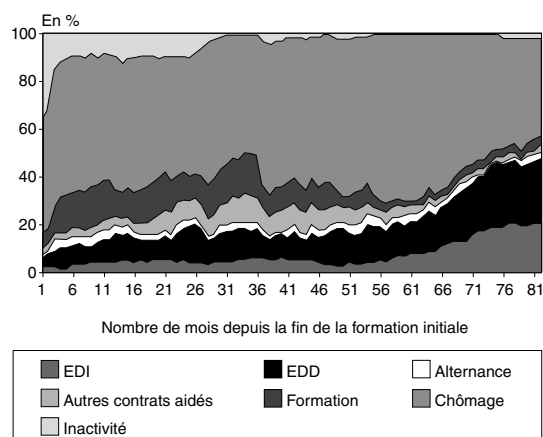
A – Classe 1 : mesures pour l'emploi et EDI (27 %)



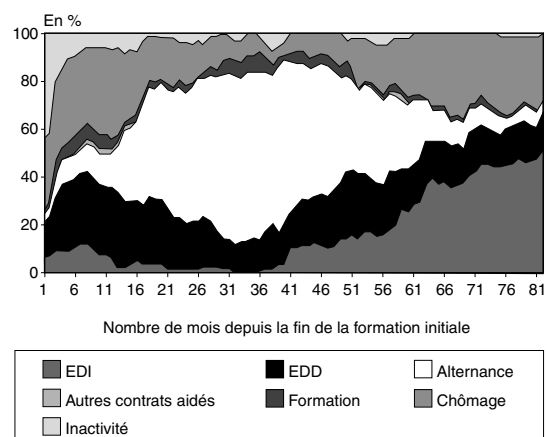
D – Classe 3 : contrats aidés du secteur non marchand (9 %)



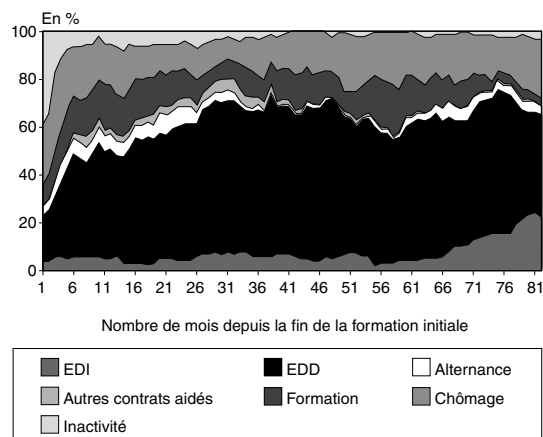
B – Classe 2.1 : mesures pour l'emploi et prédominance du chômage (23 %)



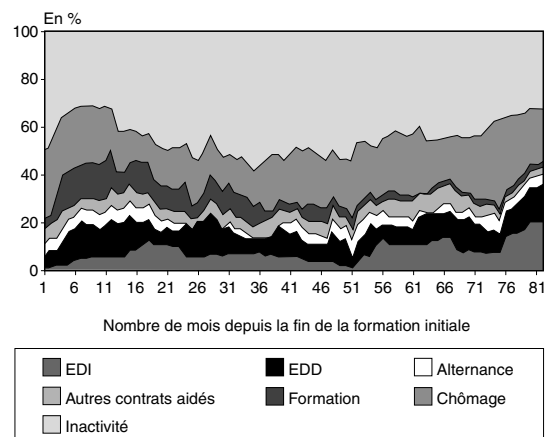
E – Classe 4 : Contrats en alternance (13 %)



C – Classe 2.2 : mesures pour l'emploi et prédominance des EDD (18 %)



F – Classe 5 : mesures pour l'emploi et inactivité longue (10 %)



Lecture : EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 1998 sans diplôme et ayant bénéficié d'au moins une mesure pour l'emploi(47 000).

Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

**APPARTENANCE AUX TRAJECTOIRES TYPES
RÉGRESSION LOGISTIQUE MULTINOMIALE**

Trajectoire de référence : Classe 1 : mesures pour l'emploi et emploi à durée indéterminée

Variables	Classe 2 : mesures pour l'emploi, chômage et EDD	Classe 3 : contrats aidés du secteur non marchand	Classe 4 : contrats en alternance	Classe 5 : mesures pour l'emploi et inactivité longue
Constante	0,78***	- 1,95***	- 0,22 n.s.	- 1,88***
Femme	0,35*	0,82**	- 0,33 n.s.	1,26***
Niveau de formation				
Collège, SEGPA	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1ère année CAP-BEP industriel	- 0,05 n.s.	- 0,14 n.s.	- 0,90**	0,42 n.s.
1ère année CAP-BEP tertiaire	- 0,09 n.s.	- 0,23 n.s.	- 0,66 n.s.	0,32 n.s.
CAP-BEP non diplômé industriel	- 0,23 n.s.	0,71 n.s.	- 1,18***	- 0,42 n.s.
CAP-BEP non diplômé tertiaire	0,05 n.s.	0,86*	- 0,66 n.s.	0,40 n.s.
IV non diplômé général	- 1,00**	0,42 n.s.	- 0,45 n.s.	- 0,09 n.s.
IV non diplômé industriel	- 0,67*	0,72 n.s.	- 0,73 n.s.	- 1,31 n.s.
IV non diplômé tertiaire	- 1,19***	- 0,08 n.s.	- 0,85 n.s.	- 0,64 n.s.
Type de formation				
Formation initiale par voie scolaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Formation initiale en apprentissage	- 0,80***	- 1,34***	- 0,30 n.s.	- 0,57 n.s.
Caractéristiques des parents				
Au moins un parent né à l'étranger	0,10 n.s.	0,20 n.s.	- 0,38 n.s.	0,20 n.s.
Au moins un parent ouvrier	0,17 n.s.	- 0,30 n.s.	0,26 n.s.	- 0,06 n.s.
Au moins un parent cadre	- 0,28 n.s.	0,33 n.s.	0,75**	0,01 n.s.
Lieu de résidence à la fin des études				
Île-de-France	- 0,83***	0,84**	- 0,26 n.s.	- 0,55 n.s.
Zone rurale	0,07 n.s.	0,80*	- 0,17 n.s.	- 0,98 n.s.
Enfants	- 0,48**	- 0,37 n.s.	- 0,59*	0,65**
Nombre d'observations	818			

Lecture : être une femme accroît la probabilité d'avoir une trajectoire de type « mesures pour l'emploi, chômage et emploi à durée déterminée (EDD) » plutôt qu'une trajectoire de type « mesures pour l'emploi et emploi à durée indéterminée ». Cet effet ne joue pas dans le cas des « Contrats en alternance ».

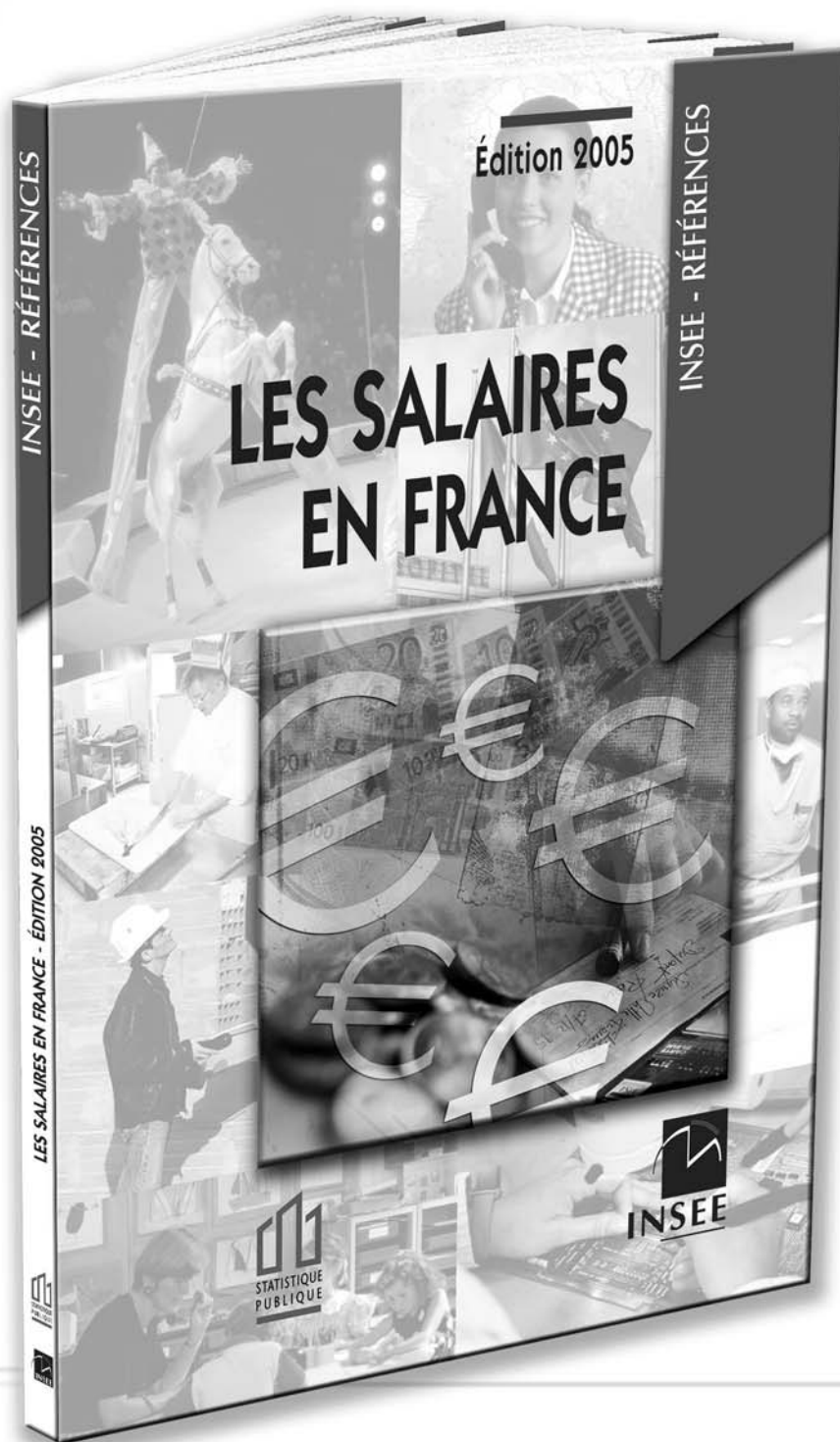
Le nombre d'observations (i.e. le nombre d'individus non diplômés passés par une mesure dans notre échantillon) est de 818 individus en non pondéré.

Niveau de significativité par rapport à la modalité de référence : *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 % ; n.s. non significatif.

Champ : jeunes sortis sans diplôme et passés par une mesure pour l'emploi (47 000).

Source : enquête Génération 1998 – Interrogation 2005, Céreq.

Ce que gagnent les Français...



- Quatre dossiers sur les comparaisons public-privé, les salaires des seniors, les bas salaires et la dispersion des salaires.
- Un zoom thématique sur les principaux secteurs économiques (industrie, construction, tertiaire...) selon le métier, l'âge, le sexe...

En vente dans les librairies,
à l'Insee et sur www.insee.fr

15 € - Collection Références


INSEE